

EVALUATION FINALE DU PROJET CONJOINT (ONU FEMMES, O.I.M ET PNUD) « RENFORCEMENT DES MECANISMES LOCAUX DE PREVENTION ET DE RESOLUTION DES CONFLITS AU BURUNDI » - PBF/BDI/A-16 00112731.



RAPPORT FINAL

Consultants :

Cyprien MBONIGABA

Gervais KAREKUZI

Bujumbura, Septembre 2021

Table des matières

Sigles et Abréviations	ii
Remerciements	iii
Résumé Exécutif	iv
1. Introduction	1
2. Approche Méthodologique	4
3. Résultats de l'évaluation finale du Projet	10
3.1. La pertinence du Projet	10
3.2. L'efficacité du Projet	12
3.3. L'efficience du Projet	20
3.4. Les Effets et Impacts du Projet	21
3.5. La Durabilité, l'appropriation nationale et la pérennisation des acquis du projet.	22
3.6. Critères spécifiques à l'évaluation des projets appuyés par le PBF	23
4. Contraintes de mise en œuvre	27
5. Leçons apprises et bonnes pratiques	28
5.1 Leçons apprises	28
5.2. Bonnes pratiques	28
6. Recommandations issues de l'Atelier de pré-évaluation	28
7. Recommandations finales	31
ANNEXES	33

Tableaux

<u>Tableau 1; Répartition géographique de l'échantillon</u>	<u>6</u>
<u>Tableau n° 2 : Composantes de l'échantillon</u>	<u>7</u>
<u>Tableau 3: Appréciation du niveau d'atteinte des résultats à base des indicateurs à l'évaluation finale les commentaires</u>	<u>15</u>

Graphiques

<u>Graphique 1: les types de conflits</u>	<u>11</u>
<u>Graphique 2 : Niveau de satisfaction des bénéficiaires (communautés à la base) de l'action des acteurs des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits.</u>	<u>11</u>
<u>Graphique 3 : Niveau de satisfaction des acteurs des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits (Femmes médiatrices, Para juristes et Para psychosociaux)</u>	<u>12</u>
<u>Graphique 4 : Renforcement des capacités des acteurs sur la prévention et résolution des conflits</u>	<u>13</u>
<u>Graphique 5 : Connaissance des approches de gestion des conflits par les Leaders Communautaires</u>	<u>13</u>
<u>Graphique 6 : Répartition des répondants qui connaissent le rôle des leaders communautaires (femmes médiatrices, para juristes et para psychosociaux)</u>	<u>14</u>
<u>Graphique 7 : Effets du Projet conjoint dans la Communauté.</u>	<u>22</u>

Sigles et Abréviations

ACORD : Association de Coopération et de Recherche pour le Développement
AFAPD : Association des Femmes Actrices de Paix et de Dialogue
AFSC : American Friends Services Committee
CAJ : Commission d'Assistance Judiciaire du Burundi
CDC : Comité de Développement Collinaire
CDFC : Centre de Développement Familial et Communautaire
COVID-19 : CoronaVirus-2019
CPC : Comité de Pilotage Conjoint
CTAS : Conseiller technique chargé des affaires sociales et administratives de la commune
FGD : Focus Groups Discussions
IDI : Interview individuel approfondi (In-depth interviews)
KII : Entretien avec les informateurs clés (Key informant interviews)
NBC : Noyaux de Base Collinaire
ODD : Objectifs de Développement Durable
OIM : Organisation Internationale pour les Migrations
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONU Femmes : Organisation des Nations Unies pour l'Egalité des Sexes et l'Autonomisation des Femmes
PBF : Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PeaceBuilding Fund)
PCDC : Plan Communal de Développement Communautaire
PND : Plan National de Développement du Burundi
PNG : Politique Nationale Genre
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
RFP : Réseau Femmes et Paix
SNAL : Stratégie Nationale de l'Aide Légale
ST-PBF : Secrétariat Technique du PBF
UNDAF : Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement
UNFPA : Fonds des Nations unies pour la population
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Sciences et la Culture
UNICEF : Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
USD : US dollar /unité de change monétaire Etats unis d'Amérique
VBG : Violences faites aux femmes (Selon ONU femmes)
VSBG : Violence Sexuelle et Basée sur le Genre
WPHF : Women Peace and Humanitarian Fund

Remerciements

Au terme de cette mission d'évaluation finale du Projet « Renforcement des Mécanismes Locaux de prévention et résolution des conflits au Burundi », nous voudrions adresser nos remerciements aux Représentantes et au personnel de ONU Femmes, PNUD, OIM et au Secrétariat Technique PBF pour la mise à disposition des documents pertinents et des informations de qualité fournies aux consultants.

Nous remercions également les points focaux nationaux du projet au sein des ministères et autres institutions pour l'accueil qu'ils nous ont réservé et les informations utiles à notre travail.

Nous ne saurons oublier de remercier particulièrement les Responsables administratifs et techniques du niveau décentralisé dans les provinces, communes et collines qui ont bien reçu les enquêteurs à qui nous remercions vivement pour avoir contribué à la réussite de la mission.

Enfin, notre gratitude va à l'endroit des femmes et hommes bénéficiaires du projet qui ont participé à l'enquête ainsi que toutes les personnes, qui de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de la mission.

Résumé Exécutif

1. Le présent rapport final, validé au cours de l'atelier du 15 septembre 2021 par les parties prenantes au projet, est l'aboutissement du travail d'une mission d'évaluation finale du Projet conjoint PBF « ONU Femmes-PNUD-OIM commanditée par ONU femmes et élaboré par une équipe de deux consultants recrutés au mois de Juin 2021.

2. Contenu du Rapport

En plus du résumé exécutif, le rapport comporte une introduction rappelant le contexte de la conception du projet, les objectifs de la mission d'évaluation et une description du projet. Le deuxième point concerne l'approche méthodologique qui a consisté en analyse documentaire et collecte d'autres données à travers une enquête menée sur terrain et des entretiens afin d'avoir une appréciation des résultats par les bénéficiaires et les informateurs clés. Le troisième point est consacré aux résultats de l'évaluation selon les critères classiques et spécifiques aux projets financés par le PBF. Les quatre (4) autres points concernent respectivement les contraintes de mise en œuvre du projet, les leçons apprises et bonnes pratiques, les recommandations issues de l'atelier de pré-évaluation et enfin la conclusion et les recommandations finales.

A la fin du rapport se trouvent les annexes composées essentiellement des outils de collecte des données, de quelques images illustratives, de la liste des personnes interrogées, de la bibliographie et des Termes de Référence de la Mission d'évaluation.

3. Résultats de l'évaluation

a) La pertinence du Projet

La mission d'évaluation a constaté que le projet s'inscrit en droite ligne des documents stratégiques de planification du développement du Burundi et ceux des partenaires qui l'ont appuyé dans sa conception et sa mise en œuvre. Ces documents sont évoqués en détails dans l'analyse approfondie de la pertinence et sont repris en annexe dans la Bibliographie. L'évaluation a également montré que dans toute la zone du projet conjoint, les conflits communautaires sont une réalité et que les mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits apportent une solution tel que ressorti dans l'analyse. En effet, les informations recueillies indiquent qu'il y a une prédominance des conflits familiaux, fonciers suivis des violences faites aux femmes et des conflits socio-politiques.

La mission d'évaluation confirme la pertinence du projet par rapport au contexte de sa conception, sa mise en œuvre et a répondu aux besoins réels des communautés dans leurs milieux de vie; en témoigne le niveau de satisfaction des bénéficiaires de 98,9%.

Cependant, la pertinence logique vérifiée à travers le cadre des résultats nécessite des améliorations et la mission d'évaluation y revient dans l'analyse de l'efficacité à base des indicateurs et formule des recommandations y relatives.

b) L'efficacité du Projet

Pour fonder son opinion, la mission a utilisé le cadre de résultats élaboré à la conception du projet (**Document de Projet**), les rapports périodiques et les résultats de l'enquête.

Considérant les informations issues de l'évolution des indicateurs de résultats et des données recueillies sur le terrain, la mission confirme que le projet a été efficace pour avoir atteint les résultats escomptés et contribué à la consolidation de la paix par le renforcement des capacités des acteurs locaux, la diminution des conflits communautaires, l'amélioration de l'accès à la justice et l'amélioration de la cohésion sociale.

Toutefois, il est important de souligner à ce niveau que l'appréciation des résultats à base des indicateurs n'a pas été facile pour les évaluateurs du fait de l'imprécision de certains indicateurs (absence de la situation de référence et des déterminants des taux indiqués dans le cadre de résultats cad numérateur et dénominateur). De même, certains indicateurs faciles à renseigner à chaque rapport mandataire ne l'ont pas été alors que c'étaient des nombres absolus (ex : le nombre de personnes formées à tirer sur les listes des participants ou les rapports de formations).

c) L'efficacité du Projet.

En se référant au rapport financier du projet conjoint de juillet 2021, la mission s'est rendu compte que le budget a été alloué par les 3 agences (ONU FEMMES, PNUD et OIM) aux activités conduisant aux résultats escomptés par le projet. Le taux d'absorption du projet est de 99%¹, ce qui signifie que toutes les ressources financières ont été utilisées et ont atteint les bénéficiaires finaux.

Cependant, les évaluateurs ont constaté une certaine discordance de ce taux parce que le rapport semestriel de juin 2021 (seulement un mois avant) affiche un taux d'absorption de 77%. Aussi, il nous semble que ce taux est en contradiction avec celui indiqué dans le rapport annuel de 2020 qui avance un taux d'absorption de 92 % et celui contenu dans le Document de Projet révisé en octobre 2020 qui est de 72%. Cette discordance des chiffres peut résulter d'une faiblesse dans le suivi physique, financier et le rapportage lors de la mise en œuvre du projet. Pour ce faire, la mission d'évaluation a formulé une recommandation y relative pour les projets conjoints futurs.

Une attention particulière doit être portée sur les Organisations partenaires de mise en œuvre du projet en reconnaissant leurs capacités analysées avant le partenariat; en améliorant la communication et en établissant un cadre de **renforcement mutuel** des capacités. De plus, ces partenaires de mise en œuvre ont parfois souffert de certains changements dans la convention et de la non flexibilité des procédures administratives et financières des agences des Nations unies.

Par ailleurs, la mission a relevé que le caractère conjoint dans la gestion et coordination du projet n'a pas bien fonctionné pendant sa mise en œuvre alors que tout le dispositif de coordination était prévu dans le document de projet (point III relatif à la Gestion du projet et coordination).

Au sens de ce dispositif, les activités devraient être réalisées sur base d'un Plan de Travail conjoint, d'un plan de suivi conjoint et les missions sur terrain devraient être conjointes. Ceci renforcerait la synergie et la mutualisation des interventions à moindre coût.

d) Les Effets et Impacts du Projet

A travers les informations recueillies auprès des bénéficiaires du projet, il est démontré que le projet a provoqué des changements positifs dans la vie des familles et des communautés et amélioré la cohabitation sur les collines malgré sa courte durée.

En effet, les informations recueillies révèlent une diminution des conflits communautaires, une diminution des dossiers soumis aux tribunaux et une amélioration de la cohabitation au niveau communautaire. Grâce à l'action des femmes médiatrices, le statut et le bien-être social et familial de la femme ont été améliorés. Elle participe dans la prévention et la résolution des conflits et trouve la solution de ses préoccupations auprès de ces consœurs médiatrices. ***Selon la conseillère socio culturelle de la province Makamba, les femmes ne vivent plus dans le silence, le malheur et la résignation « Niko zubakwa». « Cela veut dire, restes dans tes conditions de vie au ménage, c'est comme cela que les ménages s'édifient » tu ne peux rien y changer».***

e) La Durabilité, l'appropriation nationale et la pérennisation des acquis du projet.

L'évaluation a prouvé que les résultats du projet sont susceptibles d'être durables car les mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits intégrant les femmes constituent une nouvelle pratique reconnue et une valeur ajoutée du projet. La population et en particulier les femmes y adhèrent parfaitement car en adéquation avec la pratique de règlement des conflits à l'amiable qui a de bons effets sur la cohabitation sociale.

Par ailleurs, la reconnaissance légale des femmes médiatrices à travers l'acte d'agrément de l'Association des Femmes Actrices de Paix et de Dialogue (AFAPD) constitue un élément important de durabilité et une porte d'entrée pour d'autres interventions en matière de prévention et de résolution des conflits au niveau communautaire.

¹ Rapport Final du projet conjoint, Juillet 2021

L'appropriation de ces mécanismes par les communautés et l'Administration est sans nul doute un gage de pérennisation des acquis du projet. Il reste à renforcer le réseautage et leur coordination afin d'éviter la lutte d'influence ou les antagonismes éventuels. C'est ici que l'administration locale est interpellée pour agir notamment à travers les cadres de dialogues fonctionnels déjà initiés dans certaines provinces en vue d'une appropriation nationale et une pérennisation des résultats atteints.

f) Critères spécifiques à l'évaluation des projets appuyés par le PBF

Après analyse de ces critères, la mission d'évaluation a constaté qu'ils ont été pris en compte lors de la conception, la planification et la mise en œuvre du projet.

4. Conclusion et Recommandations finales

4.1 Conclusion

Il ressort de l'analyse de la mission d'évaluation finale que le projet a été mise en œuvre dans un contexte de changement au niveau de sa planification, du contexte électoral et de l'apparition de la pandémie du COVID-19 et a pu s'adapter pour atteindre les résultats prévus.

Le projet est pertinent car il est aligné aux priorités nationales et a contribué à la prévention et à la résolution de nombreux et divers conflits enregistrés au niveau communautaire et familial. Cela est prouvé à travers les données collectées auprès des femmes médiatrices, des leaders communautaires/para juristes et des para psychosociaux. De même, les bénéficiaires de l'action de ces acteurs des mécanismes locaux témoignent que le projet a répondu à leurs besoins réels.

La performance du projet est **satisfaisante** en termes d'efficacité et d'efficience et a induit des changements positifs en matière de consolidation de la paix en témoignant la diminution des conflits communautaires et des dossiers soumis aux tribunaux ainsi que l'amélioration de la cohésion sociale. Le projet a également répondu aux critères spécifiques de l'évaluation des projets appuyés par le PBF. En définitive, l'appréciation faite par la mission d'évaluation sur le niveau d'atteinte des résultats et le tableau des indicateurs montrent à suffisance la performance du projet.

La durabilité des acquis du projet est possible et se fonde sur une appropriation nationale à travers l'implication des services pérennes de l'administration et des autres organisations actrices dans le domaine (Administration provinciale, CAJ, CDFC, AFAPD, etc..) au cours de la mise en œuvre du projet ainsi que les stratégies adoptées dont notamment la loi sur les Notables collinaires et le document pour l'intégration des besoins et priorités des femmes dans les Plans Communaux de Développement Communautaire (PCDC).

4.2. Recommandations finales

Bien que la mission d'évaluation conclue sur la pertinence et la performance du projet conjoint, des améliorations seraient **nécessaires lors des interventions futures et cela conduit à la formulation des recommandations suivantes :**

a. Au Gouvernement :

(i) Renforcer la collaboration entre les Ministères impliqués dans la mise la mise en œuvre des projets conjoints tant au niveau central que décentralisé ;

(ii) Assurer le suivi des acquis pour assurer la continuité en vue de mieux capitaliser l'impact des formations reçues.

(iii) Soutenir et accompagner la mise en place et la fonctionnalité des espaces de concertation et de dialogue des mécanismes locaux de prévention et de la résolution des conflits ;

(iv) Faire un plaidoyer pour l'intégration des acteurs des mécanismes locaux appuyés par le projet dans l'institution des notables collinaires prévus par la récente loi.

(v) Assurer un coordination qui va dans le sens de créer une plateforme de collaboration entre les acteurs des mécanismes locaux appuyés par le projet et l'institution des notables collinaires prévus par la récente loi.

(vi) Organiser une concertation entre les ministères impliqués dans la projet et élaborer une Note de plaidoyer pour capitaliser les acquis des parajuristes en leur facilitant leur intégration dans l'Institution des Notables collinaires

(vii) Elaborer la cartographie des intervenants en matière de prévention et résolution des conflits en vue d'établir des synergies d'action entre eux ;

(viii) Mobiliser des fonds pour que les projets similaires futurs puissent couvrir toutes les provinces du pays.

b. Aux Agences des Nations unies :

- i. Renforcer la coordination du projet conjoint impliquant plusieurs agences en faisant une planification commune (PTA), le suivi conjoint, revues conjointes, réunions conjointes et régulières, l'amélioration du rapportage conjoint, etc...
- ii. Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement pour que les fonds et les efforts investis dans la formation et l'encadrement des parajuristes soient capitalisés ;
- iii. Initier des projets en matière de prévention et de résolution des conflits ayant une couverture nationale ;
- iv. Etablir une bonne situation de référence du projet afin d'améliorer la qualité du cadre de résultats en formulant de bons indicateurs sensibles au genre et susceptibles de mesurer les résultats;
- v. Créer une base de données des bénéficiaires et constituer une mémoire du projet exploitable pour la programmation future;
- vi. Renforcer le suivi conjoint des réalisations du projet sur le terrain ;
- vii. Vérifier la cohérence des informations surtout pour les rapports mandataires postés sur le site accessible au public extérieur (mptf.undp.org);
- viii. Renforcer le suivi des partenariats établis avec les Organisations de mise œuvre des projets et faciliter la communication entre les autorités hiérarchiques des parties prenantes au partenariat
- ix. Suivre les acteurs formés et évaluer l'utilisation et l'effet des connaissances acquises (**évaluation sommative**).

c. Aux partenaires de mise en œuvre :

Développer leurs capacités et outils de mise en œuvre (planification, programmation, budgétisation, Suivi & Evaluation, Rapportage) des projets.

d. Aux acteurs des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits :

(i) Développer et renforcer leurs capacités en matière de prévention et de résolutions des conflits communautaires (**formation continue et recyclage**) ;

(ii) Relayer les formations au niveau des collines car la prévention et la résolution des conflits est un travail de proximité susceptible de faciliter une alerte rapide en cas de VFF.

(iii) Prendre un engagement et se préparer pour participer à l'institution des Notables collinaires

1. Introduction

1.1 Contexte

Confronté à des conflits répétitifs pratiquement depuis son indépendance en 1962, le Burundi s'efforce d'y trouver progressivement des solutions pour créer les conditions favorables au Développement Durable avec l'appui de ses partenaires dont le Système des Nations unies. Ces conflits sont essentiellement d'ordre socio-politique, foncier, communautaire et familial.

C'est dans ce contexte que depuis Octobre 2018, l'ONU FEMMES, l'OIM et le PNUD se sont mis aux côtés du Gouvernement pour mener ensemble un projet conjoint intitulé : « Renforcement des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits au Burundi (PBF/BDI/A-16 00112731A).

L'objectif global de ce projet est de favoriser la coexistence pacifique et la cohésion sociale au sein des communautés en mettant à contribution les expertises des agences et celles de toutes les parties prenantes au projet pour renforcer les capacités des communautés en matière de prévention et de résolution des conflits au sein de la société depuis le niveau familial jusqu'au niveau national.

Sur le plan institutionnel et opérationnel, le projet collabore étroitement avec le Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité publique, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre, les ONG American Friends Services Committee (AFSC), le Réseau Femmes et Paix (RFP) et les deux Barreaux du Burundi (Bujumbura et Gitega).

Au bout d'environ trois (3) années de mise en œuvre du projet, une évaluation s'impose pour apprécier les résultats atteints en matière de Consolidation de la Paix dans la zone du projet, les changements observés par rapport à la situation de référence ainsi que les acquis à capitaliser et à pérenniser dans les communautés pour bâtir une paix durable au Burundi. Par ailleurs, l'évaluation finale est une étape importante dans le cycle de gestion du projet et elle est une exigence du bailleur en l'occurrence, le Fonds des Nations unies pour la Consolidation de la paix (PBF en anglais).

1.2 Objectifs de l'évaluation

En se référant aux termes de référence de la mission d'évaluation, les objectifs visés sont les suivants :

- Examiner le niveau d'atteinte des résultats de consolidation de la paix du projet ;
- Examiner le processus de mise en œuvre du projet et les réalisations en termes de produits et de résultats attendus de consolidation de la paix ;
- Analyser la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact des actions menées au regard des objectifs visés ;
- Relever et apprécier le niveau de progrès dans le développement des capacités nationales de gestion des processus de prévention et de résolution des conflits, tout en donnant des indications aux partenaires du projet sur les besoins et priorités pour une assistance future ;
- Contribuer à améliorer les programmations futures des trois agences dans le domaine résolution des conflits et de consolidation de la paix ;
- Tirer des leçons pour accompagner au mieux les partenaires de mise en œuvre et assurer la pérennisation des acquis du projet. Pour ce faire, **un atelier de pré-évaluation** a été organisé et réunissait plus de cent(100) bénéficiaires et partenaires au projet conjoint.
- Vérifier les critères spécifiques pour les évaluations des projets PBF: la cohérence, la sensibilité aux conflits, les aspects catalytiques, la sensibilité aux temps, la tolérance aux risques et innovation, l'appropriation nationale et les thèmes transversaux ;
- Tirer les principales leçons apprises et formuler des recommandations.

Pour procéder à l'évaluation proprement dite du projet conjoint, il a été demandé aux consultants de produire un rapport de démarrage dans les 15 jours ouvrables qui suivent la signature des contrats (4 juin 2021). Cela s'entend bien car ce rapport devrait contenir les résultats de l'atelier de pré-évaluation de 4 jours initialement programmé

pour la période du 7 au 11 juin mais reporté par la suite aux dates du 15 au 18 juin 2021. En outre, ce rapport de démarrage a requis assez de temps pour avoir les éléments nécessaires auprès de 3 agences surtout pour affiner la méthodologie de collecte des données quantitatives et qualitatives permettant au bout du compte la rédaction du présent rapport d'évaluation finale.

1.3 Description du Projet

Comme l'intitulé du projet l'indique, il vise la prévention et la résolution des conflits communautaires, la coexistence pacifique et la cohésion sociale au sein des communautés, à travers le renforcement des capacités administrative et procédurale des intervenants en matière de gestion des conflits communautaires, de réconciliation et de guérison psychosociale par des équipes mobiles professionnelles, et en renforçant le rôle des femmes médiatrices et des leaders communautaires/para juristes dans la résolution des conflits communautaires.

Le caractère innovant du projet est mis en lumière à travers le renforcement de la coopération entre les mécanismes locaux de résolution des conflits existants au niveau communautaire avec l'intervention des acteurs formels et informels en matière de prévention et de résolution des conflits.

Le projet a été développé de manière conjointe par une équipe technique composée d'experts des trois agences (ONU Femmes, PNUD OIM) avec l'appui du Secrétariat Technique PBF (ST-PBF), point focal du bailleur et structure d'appui au Comité de Pilotage Conjoint (CPC). Les partenaires de mise en œuvre ont été consultés durant les étapes de rédaction du document de projet, leurs conseils ont été pris en compte dans le document final du projet. La partie nationale a été impliquée dans la conception et l'élaboration du document de projet.

Le projet s'aligne aux priorités nationales traduites dans les documents stratégiques nationales et sectorielles (Vision Burundi 2025, Plan National de Développement du Burundi-PND 2018-2027, Politique Nationale Genre (PNG), Stratégie Nationale de l'Aide Légale (SNAL), etc...) et des documents stratégiques du Système des Nations unies (Objectifs de Développement Durable-ODD, UNDAF 2019-2023, CPD 2019-2023, etc...).

A titre illustratif, le projet contribue à la réalisation des ODD 5 et 16 qui visent respectivement l'égalité des sexes et l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous et la réduction de toutes les formes de violence, grâce à son volet de renforcement des mécanismes communautaires de prévention, de résolution des conflits et de prise en charge psycho-sociale des victimes des violences.

Rappelons que la consolidation de la paix (peacebuilding) est toute intervention destinée à prévenir la reprise ou le commencement d'un conflit violent en traitant les causes premières identifiées ou supposées afin d'aboutir à une paix durable et stabiliser la société politiquement et économiquement.

- **Théorie de changement et Résultats attendus du projet**

Le projet conjoint appuyé par le PBF vise spécifiquement à atteindre 3 résultats en se fondant sur la **théorie de changement** formulée de la manière suivante :

Si les mécanismes communautaires de dialogue, de médiation et de participation citoyenne sont renforcés et opérationnels ;

Si l'accompagnement psycho-social et juridique des victimes de la violence est assuré ;

Si les relations entre la population, l'administration, la police et les autorités de l'immigration sont améliorées ;

Si tous les acteurs au niveau communautaire agissent en synergie pour la prévention et la résolution des conflits,

Alors, une culture basée sur la prévention et la résolution des conflits s'installera dans les zones d'intervention.

Les trois (3) résultats du projet se réalisent à travers le processus de mise en œuvre des activités et qui livre les produits (outputs) contributifs à chaque résultat.

Résultat 1: les membres des communautés dont les femmes et les filles médiatrices, les déplacées, les retournés, les migrants, les victimes potentielles de la traite et des VSGBV contribuent à la prévention et la résolution des conflits;

Produit 1.1 : Les femmes médiatrices renforcées et appuyées contribuent à la prévention et la résolution des conflits

Produit 1.2 : Le réseautage stratégique des médiatrices à tous les niveaux est renforcé et élargi aux jeunes filles médiatrices cadettes, pépinières des futures médiatrices

Produit 1.3 : Les acteurs formels et informels en matière d'observation de la loi (dont les agents des migrations et les élus locaux) ont des capacités améliorées pour prévenir et résoudre les conflits liés aux migrations et rapatriement accrues.

Résultat 2: La population accède aux services d'aide légale et de prise en charge psychosociale ;

Produit 2.1 : Des réseaux des Leaders Communautaires/Parajuristes informés sur le droit sont mis en place et délivrent des services d'aide juridique (écoute, orientation et conciliation) pour les conflits mineurs au niveau collinaire

Produit 2.2: Des services d'aide légale (juridique et judiciaire) sont octroyés aux populations vulnérables et aux femmes par les Barreaux, en partenariat avec le Ministère de la justice

Produit 2.3. : Les membres des communautés traumatisés par les violences psychologiques et physiques ont une capacité améliorée pour guérir à travers des méthodes de réhabilitation et guérison traditionnelle couplées à un soutien psycho-social spécialisée, pour promouvoir la guérison communautaire.

Résultat 3: Les Communautés interagissent harmonieusement avec les institutions afin de résoudre et prévenir les conflits et promouvoir la réconciliation, la cohésion sociale et la sécurité communautaire.

Produit 3.1: Des espaces de concertation sont mis en place et contribuent à renforcer la coordination en matière de prévention/résolution des conflits.

Produit 3.2 : Les acteurs formels et informels dans l'observation de la loi ont une capacité administrative et procédurale améliorée pour accroître la responsabilisation interne en prévention des conflits situationnels

Produit 3.3 : Les médiatrices aux capacités renforcées interagissent avec les leaders communautaires, les institutions locales pour prévenir et résoudre les conflits ainsi que pour animer le dialogue communautaire sur les préoccupations communautaires.

Les bénéficiaires directs du projet conjoint sont les suivants: les acteurs politiques, les acteurs communautaires formels et informels (magistrats, avocats, policiers, les femmes médiatrices, les leaders communautaires/para juristes, les para psychosociaux).

L'action de ces cibles renforcées profite aux membres de la communauté à savoir : les victimes des conflits communautaires et familiaux, les déplacés, les rapatriés, les victimes des traumatismes, les victimes de la traite, les victimes des VSBG et les migrants.

De ce que précède, le projet est donc une contribution à la réduction des conflits en participant à la consolidation de la paix et à la cohésion sociale par la synergie d'action des divers intervenants impliqués dans ce projet en donnant aux membres des communautés des capacités, des appuis et des cadres de prévention et de résolution des conflits.

- **Durée, Budget et zone de couverture du projet**

Débuté en octobre 2018, la durée initiale du projet était de 24 mois mais il a bénéficié **d'une extension sans coûts jusqu' au 23 avril 2021**, soit une durée totale de 30 mois.

Le budget global alloué par le PBF aux trois (3) agences était d'un montant de 3.448.895 USD réparti de façon suivante : ONU FEMMES : 1.049.349 USD, PNUD : 1.049.868 USD et OIM : 1.349. 678USD.

Le projet couvre 13 provinces sur 18 que compte le Burundi à savoir: Rutana, Ruyigi, Muyinga, Makamba, Cibitoke, Bubanza, Rumonge, Bururi, Mwaro, Mairie de Bujumbura, Karusi, Cankuzo et Kirundo. Il est à souligner que seules les interventions de ONUFEMMES couvre toutes les 13 provinces tandis que celles du PNUD couvrent **6 provinces** (Karusi, Kirundo, Mwaro, Mairie de Bujumbura, Muyinnga et Ruyigi) et OIM est intervenu dans **3 provinces** à savoir Makamba (Commune Kayogoro), Muyinga (Commune Giteranyi) et Rutana (commune Giharo).

2. Approche Méthodologique

2.1 Revue documentaire

L'analyse documentaire a constitué la première étape qui a été poursuivie même pendant les autres étapes de la mission. En effet, il a été constaté qu'il est difficile de recueillir la documentation nécessaire en une seule fois.

Elle a consisté à collecter les données existantes dans les différents documents globaux (nationaux et sectoriels) et spécifiques au projet pour ainsi apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et les autres critères d'évaluation des projets financés par le PBF.

Les documents nationaux, sectoriels et spécifiques au projet conjoint consultés sont **en Annexe** du présent rapport sous le point de la Bibliographie. Les données tirées des différents documents ont été complétées par la collecte d'autres données à travers une enquête menée et des entretiens qui ont permis d'avoir une appréciation des résultats par les bénéficiaires et les informateurs clés. Ainsi, plusieurs catégories d'informateurs clés ont été rencontrées :

- Les bénéficiaires du projet : Toutes les catégories des bénéficiaires ont été interrogés (bénéficiaires de premier rang et de second rang), les bénéficiaires de premier rang sont les femmes médiatrices, para juristes et para psychosociaux. Les bénéficiaires de second rang sont les bénéficiaires individus appuyés par les bénéficiaires de premier rang.
- Le personnel directement impliqué dans la mise en œuvre, mais aussi dans la gestion et suivi du projet : le personnel de l'ONUFEMMES, PNUD et OIM.
- Les autorités locales et représentants des services techniques tant au niveau communal qu'au niveau provincial
- D'autres parties prenantes impliquées dont les ministères, les ONG de mise en œuvre, etc .

2.2 Méthodologie de collecte des données quantitatives et qualitatives

Une approche qualitative et quantitative a été utilisée pour apprécier l'atteinte des résultats du projet par rapport à l'état des lieux de la prévention et de résolution des conflits au Burundi et de consolidation de la paix.

2.2. 1 Outils de collecte des données

Les outils de collecte de l'information ont été multiples :

- **Entretiens directs** auprès des bénéficiaires leaders (femmes médiatrices/para juristes/para psychosociaux) de 1^{er} rang et les bénéficiaires individus (2^e rang)
- **Entretiens individualisés approfondis (In-depth interviews « IDI ») :**
 - Les administrateurs communaux/CTAS ou les chefs de collines ;
- **Interviews auprès des informateurs clés (Key informant interviews « KII ») :**
 - Le point focal du bailleur, Secrétariat Technique du PBF (ST-PBF)
 - Les responsables du PNUD, ONUFEMMES et OIM
 - Les représentants des ministères impliqués dans le projet au niveau central et décentralisé
 - Les responsables des ONG partenaires dans la mise en œuvre du projet

Une liste exhaustive des personnes interrogées par les consultants lors des entretiens individuels sont en **Annexe** à ce rapport.

Discussions de groupes (Focus Groups Discussions « FGD ») :

Les groupes de discussion sont constitués par des membres de la communauté bénéficiaire du projet et formés de façon à ce qu'ils soient aussi homogènes que possible (selon l'âge, le sexe, ...) pour permettre à tout le monde de s'exprimer sans complexe.

2.2.2 Echantillonnage

Calcul de la taille de l'échantillon

Une enquête par questionnaire auprès des individus des ménages des localités cibles a permis de disposer de données quantitatives dans cette évaluation qui ont servi à apprécier l'évolution des indicateurs qui se trouvent dans le cadre des résultats.

La taille de l'échantillon a été obtenue par la formule suivante :

$$n = t^2 \cdot p(1-p) \cdot D / e^2$$

n : Taille de l'échantillon,

e : Marge d'erreur (5%)

t : Coefficient de marge déduit du taux de confiance (Au risque $\alpha = 5\%$, nous avons $t = 1,96$)

p : Proportion des éléments de la population-mère qui présentent une propriété donnée.

D : Coefficient du plan de sondage. Pour tenir compte des contraintes de temps et de coût, nous avons pris 1,5.

Avec une proportion de 24,0% de la population dont leurs cas de conflits ont été traités par le projet (**cfr le rapport annuel 2020 du projet**), la taille de l'échantillon a été évaluée à 553 individus. Pour des raisons pratiques, 546 personnes dont 78 sont des femmes médiatrices/para juristes/para psychosociaux ont été retenus dans les 13 provinces. Dans chaque province, 42 bénéficiaires interrogés dont 6 bénéficiaires de premier rang et répartis dans les différentes communes choisies.

Dans chaque province, 3 communes ont été tirées et 2 collines par commune en tenant compte du milieu de résidence (urbain et rural).

2.2.3. Collecte d'informations sur le terrain

L'enquête sur terrain a duré 10 jours. Deux équipes de 6 et 7 enquêteurs chacune ont été affectée à cette activité. Elle a concerné 39 communes de 13 provinces.

Tableau 1; Répartition géographique de l'échantillon

PROVINCE	COMMUNE
BUBANZA	BUBANZA
	MPANDA
	MUSIGATI
BUJUMBURA MAIRIE	MUHA
	MUKAZA
	NTAHANGWA
BURURI	BURURI
	MUGAMBA
	VYANDA
CANKUZO	CANKUZO
	KIGAMBA
	MISHIHA
CIBITOE	BUKINANYANA
	MUGINA
	RUGOMBO
KARUSI	BUHIGA
	GIHOGAZI
	MUTUMBA
KIRUNDO	KIRUNDO
	GITOBE

PROVINCE	COMMUNE
	BUSONI
MAKAMBA	MAKAMBA
	NYANZA LAC
	KAYOGORO
MUYINGA	MUYINGA13
	GASHOHO
	GITERANYI
MWARO	BISORO
	KAYOKWE
	NDAVA
RUTANA	GIHARO
	MPINGA
	RUTANA
RUYIGI	BWERU
	GISURU
	RUYIGI
RUMONGE	BUGARAMA
	RUMONGE
	BUYENGERO

2.2.4 Traitement, l'analyse des données et l'interprétation des résultats

Les données récoltées sur terrain ont été traitées de deux manières : les données des focus groupes recueillies par l'entretien ont été saisies et traduites en français. L'analyse de contenu a permis de traiter ces données de focus-groupes et d'entretiens. Les questionnaires pour les données qualitatives ont été codifiés après le terrain et saisi dans Kobocollect. Du côté quantitatif, les enquêteurs le renseignaient directement dans leurs smartphones et tablettes. Après cette phase de terrain et de saisie, les bases sous l'application Kobocollect ont été exportées vers le logiciel SPSS pour le traitement et analyse.

2.3 Limitations de la méthodologie

Si les données sur les femmes médiatrices et les leaders communautaires/para juristes étaient disponibles jusqu'au niveau de la commune, la mission d'évaluation n'a pas eu toutes les données sur les bénéficiaires de l'action de ces acteurs locaux au niveau de la colline. Cela a été surtout remarqué au niveau des femmes médiatrices et les leaders communautaires/para juristes. Or, ces données étaient nécessaires pour faire l'échantillonnage rapidement. La mission d'évaluation a dû recourir aux données des rapports de progrès du projet conjoint pour déterminer l'échantillon de ces bénéficiaires et présenter l'approche méthodologique détaillée dans le rapport de démarrage de ladite mission.

Le report d'une semaine de l'atelier de pré évaluation a influé sur le temps imparti à la transmission du rapport de démarrage dans lequel selon les TDR de la mission devrait figurer les résultats dudit atelier. Pour le rappel. Il s'est tenu du 15 au 18 juin au lieu du 8 au 11 juin 2021 car la période initialement prévue a connu un événement très important à savoir la commémoration du premier anniversaire de Feu Son Excellence Président Pierre Nkuruzinza, mardi 8 juin 2021.

Les réactions sur le rapport de démarrage de la mission, transmis le 22 juin 2021, ont pris assez de temps et certaines observations ont été reçues après le début de l'enquête sur le terrain (7 juillet). Cela a bien évidemment retardé la formation des enquêteurs et la collecte des données sur le terrain. En effet, la formation a attendu le 2 juillet alors qu'elle était programmée pour le 28 juin 2021.

De même, le déploiement des enquêteurs sur le terrain et le début effectif de leur travail a eu lieu le 6 juillet à cause du temps pris pour avoir l'autorisation du Ministre et l'accueil des agents enquêteurs dans toutes les 13 provinces couvertes par le projet conjoint.

Enfin, le travail des enquêteurs et les missions des consultants sur le terrain se sont parfois heurtés aux visites des autorités dans certaines localités. C'est le cas de la commune Mishiha en province de CANKUZO où il y avait une visite de son Excellence Mr le Président de la République. Suite à cette visite, le focus groupe en commune Mishiha n'a pas eu lieu.

Il y avait également un cas de refus pour le focus group en Province Cibitoke, commune Rugombo en colline Cibitoke. D'autres problèmes heurtés sur le terrain étaient liés à la non exhaustivité de l'échantillon (cas de Bururi). De ce qui précède, l'échantillon réalisé est le suivant :

Tableau n° 2 : Composantes de l'échantillon

Type d'enquête	Collines des 39 communes	Taille/colline (nombre bénéficiaires)	Taille totale	Taille réalisée	H	F
Quantitatif	78	7	546	536	94	442
<i>Entretiens individualisés approfondis (IDI)</i>				45	25	20
<i>Interviews auprès des informateurs clés (KII)</i>		1	39	39	28	11
<i>Discussions de groupes (Focus Groups Discussions FGD)</i>		1	39	37	-	-

Source : Mission d'évaluation, juillet 2021

Il ressort de ce tableau que les bénéficiaires interrogés de premier et de second rang **sont à majorité des femmes (82%) avec l'enquête**. Cela s'étend d'une part à cause des femmes médiatrices qui se trouvent sur toutes les collines et qui aident leurs consœurs dans la résolution des conflits d'une part et d'autre part, le ciblage des para juristes et les para psychosociaux par le projet a respecté l'égalité des sexes.



Pour les entretiens individualisés, la liste des personnes interrogées en annexe du rapport montre que les femmes sont sous représentées ; ce qui traduit une situation existante au niveau des ministères et des autres parties prenantes au projet. Au niveau des autorités locales interrogées (Informateurs clés), il y a une prédominance des hommes aux postes électifs, raison pour laquelle les femmes sont au nombre de 11 enquêtées (**28.2%**) contre 28 hommes (**71.8%**) Par contre, dans les focus groupes, les femmes étaient majoritaires (voir image ci-haut de Rutana).

2.4 Chronogramme de la mission

Activités	Semaines								
	Nbre jours	1	2	3	4	5	6	7	8
1.Compréhension commune du mandat	1								
2.Atelier de pré-évaluation	3								
3.Analyse de la documentation	4								
4.Rédaction du rapport de démarrage	5								
5.Recrutement et formation des enquêteurs	2								
6.Collecte des données (terrain et entretiens y compris lors atelier pre évaluation)	12								
7.Saisie et traitement des données	5								
8.Rédaction du Rapport Provisoire de la mission	4								
9.Atelier de présentation du rapport final	2								
10.Finalisation du Rapport	2								
Total de jours	40								

3. Résultats de l'évaluation finale du Projet

3.1. La pertinence du Projet.

La pertinence est la mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement correspondent aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales, aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds.

A cet égard, le projet est parfaitement en phase avec les documents stratégiques nationaux de référence et ceux des partenaires de développement à l'instar du Système des Nations unies qui a financé le projet à travers le PBF.

Ceci est vérifié à travers la Vision Burundi 2025 au **Pilier 6 « Cohésion sociale »** qui parle du rétablissement progressif de la cohésion sociale en remettant à l'honneur les valeurs culturelles fondamentales qui ont toujours caractérisé la société burundaise.

De même, le projet s'aligne au Plan National de Développement du Burundi « PND Burundi 2018 – 2027 » dans sa **thématique 3** sur le renforcement de la gouvernance, la sécurité et la sauvegarde de la souveraineté nationale. Effet, le PND Burundi 2018–2027 vise la réalisation des objectifs de la promotion de la justice, de l'éradication des inégalités et de la promotion de la cohésion sociale.

L'UNDAF 2019- 2023 qui est un document stratégique du système des Nations unies prévoit dans son **Effet 6** que : «D'ici 2023 , les femmes et les hommes, de tout âge et particulièrement les groupes vulnérables utilisent équitablement les services d'institutions qui garantissent la redevabilité, la paix, l'égalité de genre, la justice, et le respect de l'homme de manière efficace, indépendante et transparente». Rappelons que l'UNDAF est un document auquel s'alignent les documents stratégiques des agences des Nations unies en l'occurrence les 3 agences exécutant le projet conjoint.

D'autres documents sectoriels (PNG, SNAL, etc...) consultés montrent que le projet s'aligne aux priorités y définies.

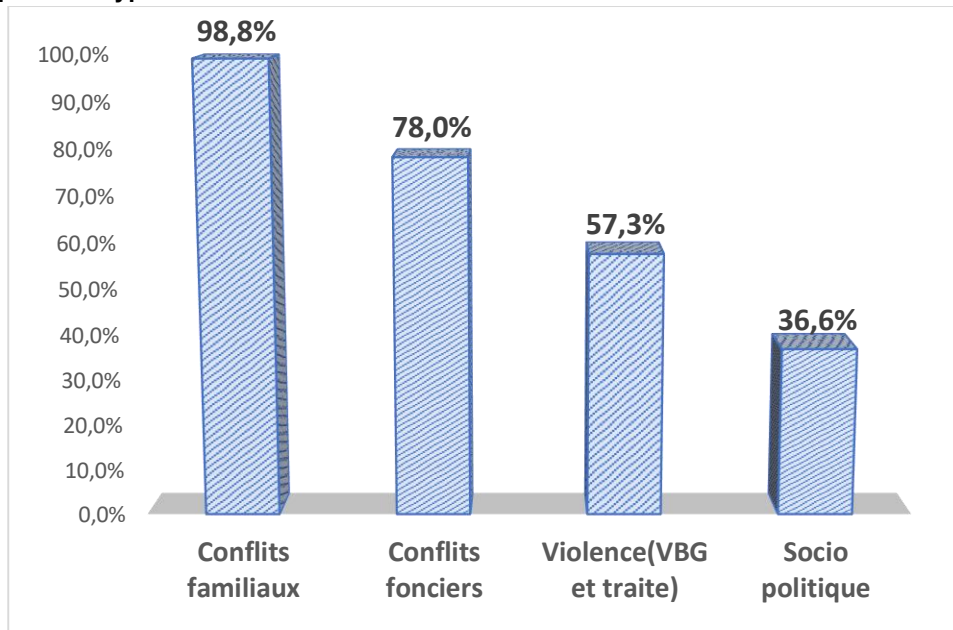
Il sied donc de constater que le projet s'inscrit en droite ligne des documents stratégiques de planification du développement du Burundi et ceux des partenaires qui l'ont appuyé dans la conception et la mise en œuvre du projet.

Cette évaluation a également montré que dans toute la zone du projet conjoint PBF , les conflits communautaires sont une réalité et que les mécanismes locaux de résolution et de prévention des conflits apportent une solution.

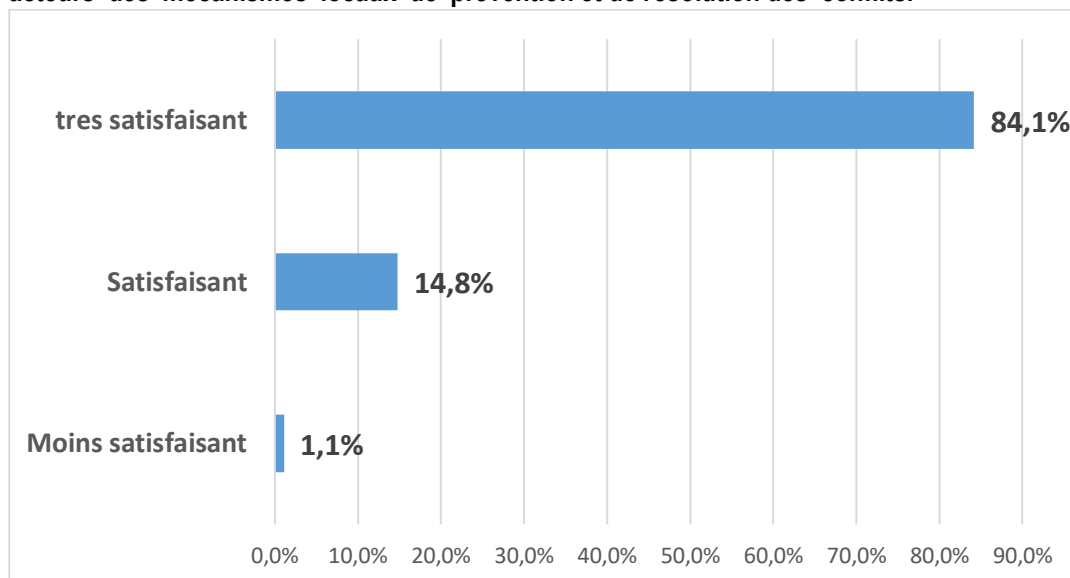
En effet, les informations recueillies indiquent qu'il y a une prédominance des conflits familiaux, fonciers suivis des violences faites aux femmes et des conflits socio-politiques tel que ressorti dans le graphique no 1.

La mission d'évaluation confirme la pertinence du projet par rapport au contexte de sa conception, sa mise en œuvre et a répondu aux besoins réels des communautés dans leurs milieux de vie en témoigne le niveau de satisfaction des bénéficiaires de 98,9%.(cfr Graphique 2)

Cependant, la pertinence logique vérifiée à travers le cadre des résultats nécessite des améliorations et la mission d'évaluation y revient dans l'analyse de l'efficacité à base des indicateurs et formule des recommandations y relatives.

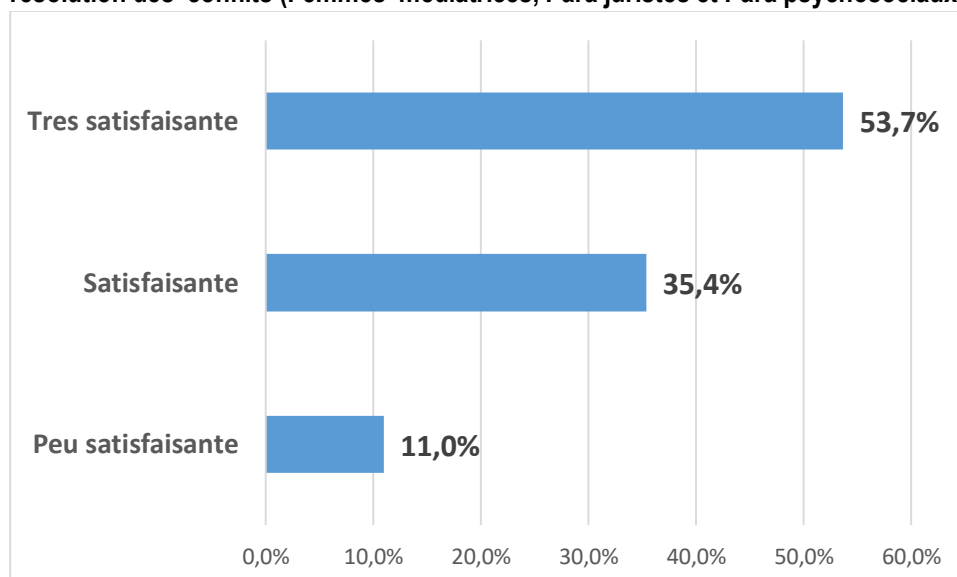
Graphique 1: les types de conflits

Source : Enquête de la mission d'évaluation , Juillet 2021

Graphique 2 : Niveau de satisfaction des bénéficiaires (communautés à la base) de l'action des acteurs des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits.

Source : Enquête de la mission d'évaluation, Juillet 2021

Graphique 3 : Niveau de satisfaction des acteurs des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits (Femmes médiatrices, Para juristes et Para psychosociaux)



Source : Enquête de la mission d'évaluation, Juillet 2021

Les graphiques ci-haut sont très éloquentes et indiquent la pertinence du projet car le projet s'est adressé à un problème réel (existence des conflits communautaires), et que les communautés apprécient les actions de l'intervention, en témoignent le taux de satisfaction des bénéficiaires et des acteurs des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits qui est respectivement de 98,9 % et 89,1%.

Par ailleurs, ces mécanismes sont appréciés par les communautés car correspondant aux valeurs traditionnelles de la population burundaise (**règlement pacifique des conflits et dans la discrétion**) d'une part et ces mécanismes évitent aux **concernés, la perte de temps et d'argent** occasionnés par les va et vient dans les tribunaux d'autre part.

Compte tenu de ce qui précède, la mission d'évaluation confirme la pertinence du projet par rapport au contexte de sa conception, sa mise en œuvre et a répondu aux besoins réels des communautés dans leurs milieux de vie.

3.2. L'efficacité du Projet

L'efficacité est la mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative.

Pour mesurer l'efficacité de ce projet, nous nous sommes référés au cadre de résultats élaboré à sa conception (**Document de Projet**) et les avons comparé aux résultats atteints à la fin du projet.

Pour ce faire, nous avons utilisé le cadre de résultats, les rapports périodiques, les résultats de l'enquête menée auprès des différents acteurs et bénéficiaires des interventions du projet pour fonder notre opinion.

Pour le **Résultat 1** : « **Les membres des communautés dont les femmes et filles médiatrices, les déplacées, les retournés, les migrants, les victimes potentielles de la traite et des VSBG, sont renforcés et contribuent à la prévention et la résolution des conflits** ».

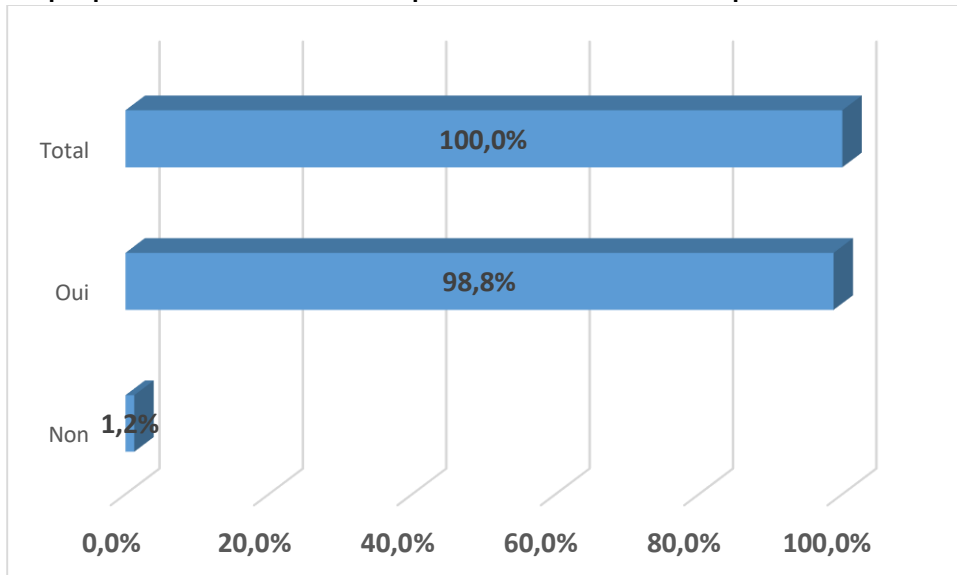
A cet égard, la mission d'évaluation confirme que les conflits traités par les mécanismes locaux est passé de 24 % (donnée de base) à 30% par rapport à ceux qui aboutissent aux tribunaux (rapport final du projet). En effet, les informations recueillies ont montré que 96% des bénéficiaires interrogés estiment qu'il y a eu diminution des conflits et 98,9% des individus bénéficiaires apprécient les services rendus par les femmes

médiatrices, les leaders communautaires/ para juristes et para psychosociaux. Aussi, 73,5% des autorités locales estiment qu'il y a une réduction des conflits.

Rappelons que les bénéficiaires de premier rang sont composés de 82 acteurs (femmes médiatrices, para juristes et para psychosociaux) dont 6 hommes et 76 femmes ont exprimé leur satisfaction et 454 bénéficiaires de second rang sont composés de 366 femmes et 88 hommes reconnaissent les services rendus par ces acteurs.

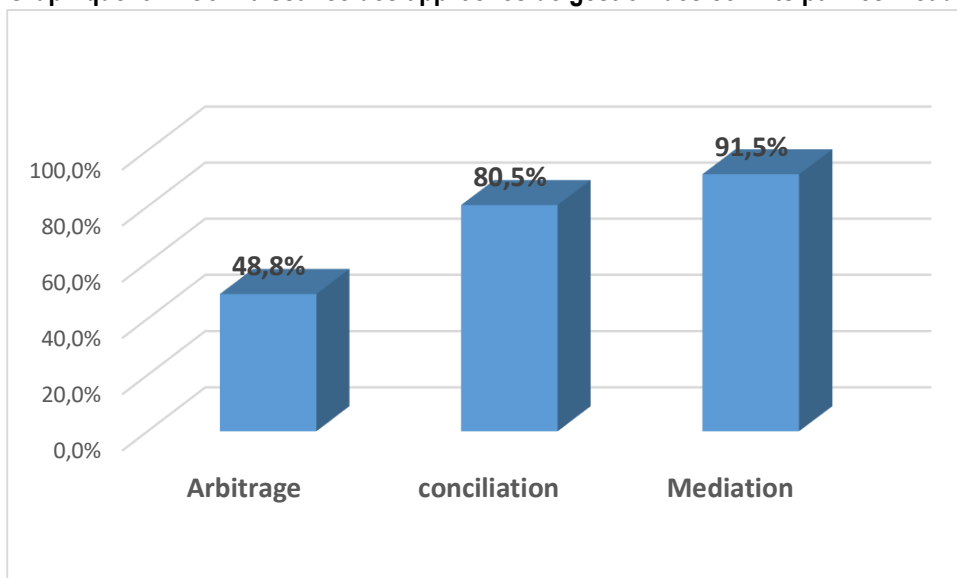
Les graphiques suivants illustrent les arguments développés ci –haut :

Graphique 4 : Renforcement des capacités des acteurs sur la prévention et résolution des conflits



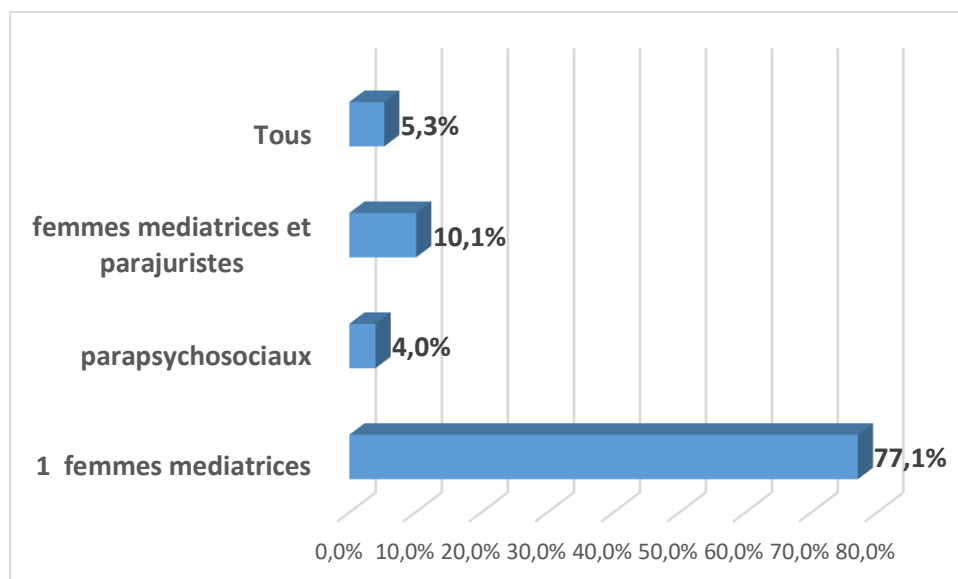
Source : Enquête de la mission d'évaluation, Juillet 2021

Graphique 5 : Connaissance des approches de gestion des conflits par les Leaders Communautaires



Source : Enquête de la mission d'évaluation, Juillet 2021

Graphique 6 : Répartition des répondants qui connaissent le rôle des leaders communautaires (femmes médiatrices, para juristes et para psychosociaux)



Source : Enquête de la mission d'évaluation, Juillet 2021

Ces taux sont très différents parce que les femmes médiatrices sont très connues des bénéficiaires car couvrant les 13 provinces du pays et sont implantées sur toutes les collines et existent depuis 2014 (NBC : Noyaux de Base collinaires), les para juristes ne sont présents que dans **6 provinces** tandis que les para psychosociaux ne se retrouvent uniquement que **dans 3 communes de 3 provinces**.

Témoignage de KABAGENI RENEE (bénéficiaire et femme médiatrice de Muyinga, Zone et colline Cumba)
 KABAGENI et son mari, mariés très jeunes ont eu une vie conjugale très difficile. En effet, la situation n'a cessé de s'aggraver de jour en jour : le mari battait très souvent son épouse et la gestion des biens étaient uniquement sous le contrôle de son époux. KABAGENI n'ayant eu aucun droit sur quoi que ce soit et a décidé de quitter le foyer étant enceinte et a élevé toute seule l'enfant. Suite à l'action des femmes médiatrices de sa colline, Mme KABAGENI a appris à dialoguer avec son époux, à faire des compromis avec lui. Ainsi, les deux époux ont décidé de se remettre ensemble après 30 ans de séparation avec un enfant devenu adulte et étudiant à l'université.

Ce témoignage montre une fois de plus que grâce à leur présence dans la résolution des conflits, les femmes s'expriment sur des conflits conjugaux et trouvent des solutions même pour des cas qui semblent difficiles.

Concernant le Résultat 2 « Des services d'aide légale et de prise en charge psychosociale sont fournis à la population en interaction avec les femmes médiatrices, les leaders psychosociaux communautaires ».

D'après les informations issues de la revue documentaire et de la collecte des données sur le terrain, la cible de 5000 bénéficiaires d'aide légale n'a pas été atteinte (voir tableau des indicateurs). En effet, le rapport de suivi du Ministère de la justice faisait état de 500 dossiers et considérant qu'un dossier peut concerner un ménage de 5 membres, nous pouvons estimer le nombre de bénéficiaires à 2 500 personnes.

Concernant l'assistance juridique, les para juristes ont été mis en place dans les 6 provinces mais leur fonctionnalité et leur travail en réseau sont mitigés selon les responsables administratifs et techniques interrogés (issus de la nouvelle législature de 2020).

Au sujet de la prise en charge psychosocial, les acteurs ont été mis en place sont connus par les bénéficiaires et sont fonctionnels sur terrain.

S'agissant du Résultat 3 « Les communautés interagissent harmonieusement avec les institutions grâce au renforcement en capacités reçu afin de résoudre et prévenir les conflits et promouvoir la réconciliation, la cohésion sociale et la sécurité communautaire »

La mission d'évaluation a constaté que la terminologie « **mécanismes d'interaction** » n'a pas été bien comprise par toutes les parties prenantes au projet. En effet, au moment où **83,3%** des acteurs des mécanismes locaux (femmes médiatrices, para juristes et para psychosociaux) affirment qu'ils interagissent entre eux et l'administration, les responsables administratifs interrogés disent que cette interaction n'est pas permanente et fonctionnelle.

Considérant les informations issues de l'évolution des indicateurs de résultats et des données recueillies sur terrain, la mission d'évaluation confirme que le projet a atteint globalement les trois résultats escomptés malgré sa courte durée et le contexte de Covid-19 et électoral de 2020 et a contribué à la consolidation de la paix par le renforcement des capacités des acteurs locaux, à la diminution des conflits communautaires, l'amélioration de l'accès à la justice et l'amélioration de la cohésion sociale.

Toutefois, il est important de souligner à ce niveau que l'appréciation des résultats à base des indicateurs n'a pas été facile pour les évaluateurs du fait de **l'imprécision de certains indicateurs** (absence de la situation de référence et des déterminants des taux indiqués dans le cadre de résultats **cad numérateur et dénominateur**). De même, certains indicateurs faciles à renseigner à chaque rapport mandataire ne l'ont pas été alors qu'ils étaient des nombres absolus (ex le nombre de personnes formées à tirer sur les listes de participants ou les rapports de formations).

Le tableau suivant montre le niveau d'atteinte des indicateurs des résultats à l'évaluation finale du projet ainsi que les commentaires des consultants pour chaque produit et résultat.

Tableau 3: Appréciation du niveau d'atteinte des résultats à base des indicateurs à l'évaluation finale les commentaires

Indicateurs de résultats	Niveau de l'indicateur à l'évaluation finale	Commentaires de la mission de la mission d'évaluation
Résultat 1 : Les membres des communautés dont les femmes et filles médiatrices, les déplacées, les retournés, les migrants, les victimes potentielles de la traite et des VSBG, sont renforcés et contribuent à la prévention et la résolution des conflits		
Indicateur 1.1: % de conflits traités par rapport aux conflits qui aboutissent dans les tribunaux de résidence (tribunaux de base) Base : 24% Cible : 30%	30%	Taux renseigné dans le Rapport narratif final du projet, juillet 2021 Ce taux est confirmé par l'enquête auprès des bénéficiaires du projet car : • 96% des bénéficiaires interrogés estiment la diminution des conflits comme changement positif • 98, 9% des individus bénéficiaires apprécient les services rendus par les femmes médiatrices, les leaders communautaires/ para juristes et para psychosociaux • 73,5% des autorités locales estiment qu'il y a une réduction des conflits. Cependant, il aurait fallu préciser le mode de calcul de la valeur de base et de la cible de l'indicateur dans la situation de référence.
Indicateur 1.2 : Nombre de personnes formées et qui	4136	La mission d'évaluation a procédé par l'estimation de la valeur de la cible qui devrait être rapportée avec

Indicateurs de résultats	Niveau de l'indicateur à l'évaluation finale	Commentaires de la mission de la mission d'évaluation
contribuent à la prévention et la résolution des conflits Base : 0 Cible : 2000		exactitude à travers les rapports de formations sans attendre l'étape d'évaluation finale L'échantillon concernait 78 collines. Or, dans 13 provinces, il y a 2068 collines et dans chaque colline, il y a au moins deux leaders. Cela implique que plus de 4136 personnes ont été formées (2068*2). En effet, l'enquête a révélé ce qui suit : • 98,8% des femmes médiatrices, leaders communautaires /para juristes et para psychosociaux interrogés ont été formés • 89.0% sont satisfaits des formations reçues
Produit 1.1 : Les femmes médiatrices renforcées et appuyées contribuent à la prévention et la résolution des conflits		
Indicateur 1.1.1 : % des femmes médiatrices renforcées et appuyées Base : 65% Cible : Au moins 90% des médiatrices	98,8%	L'indicateur est déjà atteint et cela est mentionné dans le rapport annuel 2020 du projet. L'enquête l'a confirmé car 98,8% des femmes médiatrices interrogées ont été formées Cependant, il aurait fallu préciser le mode de calcul de la valeur de base et de la cible de l'indicateur.
Indicateur 1.1.2. : % des médiatrices travaillant en réseau avec les autres acteurs communautaires Base : 60% Cible : 80% des médiatrices travaillant en réseau	80 %	L'indicateur est déjà atteint selon le Rapport annuel 2020 du projet. L'enquête a révélé aussi que 80,5% des femmes médiatrices, des leaders communautaires/para juristes et para psychosociaux déclarent être en association et travaillent en réseau avec les autres acteurs communautaires Les valeurs de base et de la cible de l'indicateur devraient être calculées en montrant le numérateur et le dénominateur.
Produit 1.2 : Le réseautage stratégique des médiatrices à tous les niveaux est renforcé et élargi aux jeunes filles médiatrices cadettes, pépinières des futures médiatrices		
Indicateur 1.2.2 : Nombre de filles devenues des médiatrices cadettes Base : 0 Cible : 344 médiatrices cadettes (dans 13 provinces d'intervention)	433	L'indicateur amplement atteint selon le Rapport annuel 2020 du projet
Produit 1.3 : Les acteurs formels et informels en matière d'observation de la loi (dont les agents des migrations et les élus locaux) ont des capacités améliorées pour prévenir et résoudre les conflits liés aux migrations et rapatriement accrues.		
Indicateur 1.3.1 : Nombre d'agents des migrations formés (hommes et femmes) Base : 0 Cible: 150 agents	117	La valeur de la cible est donnée dans le Rapport annuel 2020 du projet. La cible est atteinte à 78% car l'apparition de la pandémie du Covid-19 a fait que le nombre de

Indicateurs de résultats	Niveau de l'indicateur à l'évaluation finale	Commentaires de la mission de la mission d'évaluation
		participants aux formations soit réduit pour respecter les mesures de prévention.
Indicateur 1.3.2 : Nombre d'élus locaux formés (hommes et femmes) Base : 0 Cible : 300 élus locaux	223	La valeur de la cible est donnée dans le Rapport annuel 2020 du projet La cible est atteinte à 74% à cause de l'apparition de la pandémie du Covid-19
Résultat 2 : Des services d'aide légale et de prise en charge psychosociale sont fournis à la population en interaction avec les femmes médiatrices, les leaders psychosociaux communautaires		
Indicateur 2.1 : Nombre de personnes ayant bénéficié des services d'aide légale Base : 0 Cible : 5000	2 500	Les informations recueillies au Ministère de la Justice (Rapport de suivi, juin 2021) font état de 500 dossiers se trouvant aux tribunaux sans préciser le nombre de personnes concernées. Considérant qu'un dossier peut concerner un ménage de 5 membres, nous pouvons estimer le nombre de bénéficiaires à 2 500 personnes.
Indicateur 2.2 : Nombre de personnes ayant bénéficié de la prise en charge psychosociale Base : 0 Cible : 5000	5085	Indicateur renseigné dans le Rapport annuel 2020 du projet. La cible a été atteinte.
Produit 2.1 : Des réseaux des Leaders Communautaires/Para juristes informés sur le droit sont mis en place et délivrent des services d'aide juridique (écoute, orientation et conciliation) pour les conflits mineurs au niveau collinaire		
Indicateur 2.1.1 : Nombre de para juristes opérationnels (hommes et femmes) Base : 0 Cible : 2475 dont 990 femmes	2475 dont 990 femmes	Le Rapport semestriel du projet, Juin 2021 indique que la cible est atteinte à 100%. Cependant, il était initialement prévu 1 500 para juristes dont 600 femmes. Cela peut traduire une réduction des activités et des ressources ou un déficit dans le suivi.
Indicateur 2.1.2 : % des para juristes organisés en réseaux fonctionnels Base : 30% Cible : 80%	100%	Indicateur renseigné dans le Rapport semestriel du projet, Juin 2021 Les valeurs de base et de la cible de l'indicateur devraient être calculées en montrant le numérateur et le dénominateur d'autant plus que le nombre de para juristes est connu.
Indicateur 1.2.3 : Nombre de personnes ayant bénéficié de l'assistance juridique par les para juristes Base : 0 Cible : 18 000	19 729	L'indicateur amplement atteint selon le Rapport semestriel du projet, Juin 2021. Mais la valeur de l'indicateur n'est pas désagrégée selon le sexe.
Produit 2.2. : Des Bureaux de consultation gratuite sont mis en place et octroient les services d'aide légale à la population (juridique et judiciaire)		
Indicateur 2.2.1 : Nombre de bureaux de consultation gratuite (BCG) opérationnels Base : 3 (Prodoc)	N/A	Les BCG qui n'ont pas été retenus dans la révision de projet.

Indicateurs de résultats	Niveau de l'indicateur à l'évaluation finale	Commentaires de la mission de la mission d'évaluation
Cible : 11		
Indicateur 2.2.2. : Nombre de bénéficiaires (hommes et femmes) des services d'assistance juridique et judiciaire fournies par les bureaux de consultation gratuite Base : 598 Cible : 5980	7864 dont 3382 des femmes et 34 des personnes handicapées	La valeur de l'indicateur est donnée dans le Rapport annuel 2020 du projet. Sur 1260 dossiers, 937 cas soit 71 % ont été jugés La mission propose que l'indicateur soit formulé en omettant les BCG non retenus dans la révision de projet. L'autre option serait de garder l'indicateur 1.2.3 qui mesure la fonctionnalité des para juristes.
Produit 2.3. : Les membres des communautés traumatisés par les violences psychologiques et physiques ont une capacité améliorée pour guérir à travers des méthodes de réhabilitation et guérison traditionnelle couplées à un soutien psycho-social spécialisée, pour promouvoir la guérison communautaire.		
Indicateur 2.3.1 : Nombre d'équipes mobiles créées Base : 0 Cible : 4	4	La valeur de la cible de l'indicateur est donnée dans le Rapport semestriel du projet, Juin 2021
Indicateur 2.3.2 Nombre de séances de soutien psychosocial Base : 0 Cible : 85	200	L'indicateur amplement atteint selon le Rapport semestriel du projet, Juin 2021.
Indicateur 2.3.3 Nombre de leaders de groupes psychosociaux formés Base : 0 Cible : 100	116	La valeur de la cible de l'indicateur est donnée dans le Rapport annuel 2020 du projet
Résultat 3 : Les communautés interagissent harmonieusement avec les institutions grâce au renforcement en capacités reçu afin de résoudre et prévenir les conflits et promouvoir la réconciliation, la cohésion sociale et la sécurité communautaire.		
Indicateur 3.1 : Nombre de mécanismes d'interaction mis en place et opérationnels pour partager les informations, débattre des questions de paix et sécurité ainsi que de cohésion sociale. Base : 1 Cible : 2	Non renseigné	La mission d'évaluation n'a pas pu renseigner cet indicateur. Elle pense que la terminologie « mécanismes d'interaction » doit être redéfinie pour que les parties prenantes au projet y compris les bénéficiaires aient une même compréhension.
Indicateur 3.2 : Nombre de personnes formées et capables d'interagir entre elles et les institutions Base : 0 Cible : 2000	4136	Même commentaire au niveau de l'indicateur 1.2

Indicateurs de résultats	Niveau de l'indicateur à l'évaluation finale	Commentaires de la mission de la mission d'évaluation
Produit 3.1 : Des espaces de concertation et de dialogues sont mis en place et contribuent à créer un environnement sécurisé de dialogue pour promouvoir la réconciliation communautaire la et la cohésion sociale		
Indicateur 3.1.1 : Nombre de spectateurs (hommes et femmes) sensibilisés et témoignant Base : 0 Cible : 20 000	7 209 855	L'indicateur est renseigné dans le Rapport semestriel du projet, Juin 2021. Le mode d'estimation est expliqué par les gestionnaires du projet dans les lignes qui suivent. Suite à la crise sanitaire liée au Covid-19, les théâtres forum qui étaient prévus ont été remplacés par des émissions radio diffusées par la Radiotélévision Nationale du Burundi (RTNB). Selon les estimations de ce médium, ses émissions sont suivies par 72% de la population. Actuellement, la population burundaise est estimée à plus de 12 000 000 et nous avons considéré que ceux qui écoutent la radio seraient 10.000.000 d'où 7.200.000 ayant suivi les messages, en plus des 9.855 ayant suivi les théâtres marionnettes organisés en collaboration avec le CIEP au début des activités du projet sur chaque colline
Indicateur 3.1.2 : Nombre de projets à impact rapide qui ressort des Théâtres Forums mise en place Base : 0 Cible : 20	40	L'indicateur est amplement atteint selon le Rapport annuel 2020 du projet
Produit 3.2 : Les acteurs formels et informels dans l'observation de la loi ont une capacité administrative et procédurale améliorée pour accroître la responsabilisation interne en prévention des conflits situationnels		
Indicateur 3.2.1 Nombre de responsables de l'application de la loi ayant reçu une formation des formateurs en procédures administratives Base : 0 Cible : 1 700	1229	La valeur de l'indicateur est donnée dans le Rapport annuel 2020 du projet. Il est atteint à 72% à cause probablement de l'apparition de la pandémie du covid-19 et des mesures pour assurer la sécurité et le bien-être des bénéficiaires et du personnel.
Indicateur 3.2.2 Nombre des acteurs formels et informels dans l'observation de la loi ayant reçu une formation des formateurs sur la prévention, la mitigation et la résolution des conflits, etc Base : 0 Cible : 1 700	1208	La valeur de l'indicateur est donnée dans le Rapport annuel 2020 du projet. Il est atteint à 71% à cause probablement de l'apparition de la pandémie du covid-19 et des mesures pour assurer la sécurité et le bien-être des bénéficiaires et du personnel.
Indicateur 3.2.3 Nombre de bénéficiaires formés dans les communautés couvertes par le projet Base : 0	4136	Même commentaire au niveau de l'indicateur 1.2

Indicateurs de résultats	Niveau de l'indicateur à l'évaluation finale	Commentaires de la mission de la mission d'évaluation
Cible : 5 000		
Produit 3.3 : Les médiatrices aux capacités renforcées interagissent avec les leaders communautaires, les institutions locales pour prévenir et résoudre les conflits ainsi que pour animer le dialogue communautaire sur les préoccupations communautaires.		
Indicateur 3.3.1 Nombre d'initiatives organisées ensemble par les médiatrices et les structures locales. Base : 0 Cible : 2	15	La valeur de la cible l'indicateur est donnée dans le Rapport annuel 2020 du projet. La mission estime que la cible a été sous-estimée
Indicateur 3.3.2 Nombre d'initiatives de monitorings réalisés Base : 0 Cible : 5 par mois	32	La valeur de la cible de l'indicateur est donnée dans le Rapport annuel 2020 du projet. Sur la durée initiale du projet de 24 mois, ces initiatives devraient être 120 au moins. En d'autres termes, la mission d'évaluation constate que la cible n'a pas été atteinte.

3.3. L'efficacité du Projet.

L'efficacité est la mesure selon laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon optimale.

En se référant au rapport financier du projet conjoint PBF de juillet 2021, on se rend compte que le budget a été alloué par les 3 agences (ONU FEMMES, PNUD et OIM) aux activités conduisant aux résultats escomptés par le projet.

Mais la réalité sur le terrain laisse penser que la mise en œuvre du projet a été fortement influencée par la contribution communautaire (**renfermant des coûts cachés**) lorsqu'on considère le temps et les déplacements des femmes médiatrices para juristes ont consacré à la prévention et la résolution des conflits communautaires (Il s'agit du Don de soi : Kwihebera abandi ou Kwitangira abandi)

Le taux d'absorption du projet est de **99%**², ce qui signifie que toutes les ressources financières ont été utilisées et ont atteint les bénéficiaires finaux.

Cependant, les évaluateurs ont constaté une certaine discordance de ce taux avec d'autres contenus dans les rapports mandataires. Le rapport semestriel de juin 2021 (seulement un mois avant) affiche un taux d'absorption de **77%**. Aussi, ce taux est en contradiction avec celui indiqué dans le rapport annuel de 2020 qui avance un taux d'absorption de **92 %** et celui contenu dans le Document de Projet révisé en octobre 2020 qui est de **72%**. Cette discordance des chiffres peut résulter d'une faiblesse dans le suivi physique, financier et le rapportage lors de la mise en œuvre du projet.

Enfin, les entretiens avec les ONG partenaires dans la mise en œuvre du projet ont révélé certaines difficultés relatives à la non flexibilité des procédures administratives et financières des agences des Nations unies et qui influent sur le rythme des activités en cas de certains changements dans la convention.

Une attention particulière doit être portée sur ces Organisations partenaires de mise en œuvre du projet en reconnaissant leurs capacités analysées avant le partenariat; en instaurant une communication entre les

² Rapport Final du projet conjoint, Juillet 2021

représentants des ONG et la hiérarchie des Agences et en établissant un cadre de **renforcement mutuel** des capacités.

Par ailleurs, la mission a relevé que le caractère conjoint dans la gestion et coordination du projet n'a pas bien fonctionné pendant sa mise en œuvre alors que tout le dispositif de coordination était prévu dans le document de projet (point III relatif à la Gestion du projet et coordination).

Au sens de ce dispositif, les activités devraient être réalisées sur base d'un Plan de Travail conjoint, d'un plan de suivi conjoint et les missions sur terrain devraient être conjointes. Ceci renforcerait la synergie et la mutualisation des interventions à moindre coût.

Aussi, les réunions devraient être régulières entre les agences d'une part et entre les agences et les points focaux des ministères (réunions mensuelles et trimestrielles) d'autre part.

Or, en ce qui concerne les ministères par exemple, les points focaux disent qu'ils ne se sont rencontrés avec les agences que lors du lancement à Rumonge en février 2019 pendant toute la durée du projet.

L'autre aspect relatif à la coordination concerne les partenaires de mise en œuvre prévus dans le document mais qui n'ont jamais été associés effectivement, en l'occurrence le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre (ayant le genre dans ses attributions). De premier abord, ceci semble paradoxal pour un projet ayant comme centre d'action « la femme » et il faudrait soigner cet aspect pour les projets et programmes futurs de même nature.

3.4. Les Effets et Impacts du Projet

Les effets et impacts induits par le projet sont principalement les changements positifs ou négatifs, prévus ou imprévus, directs ou indirects que le projet a entraînés.

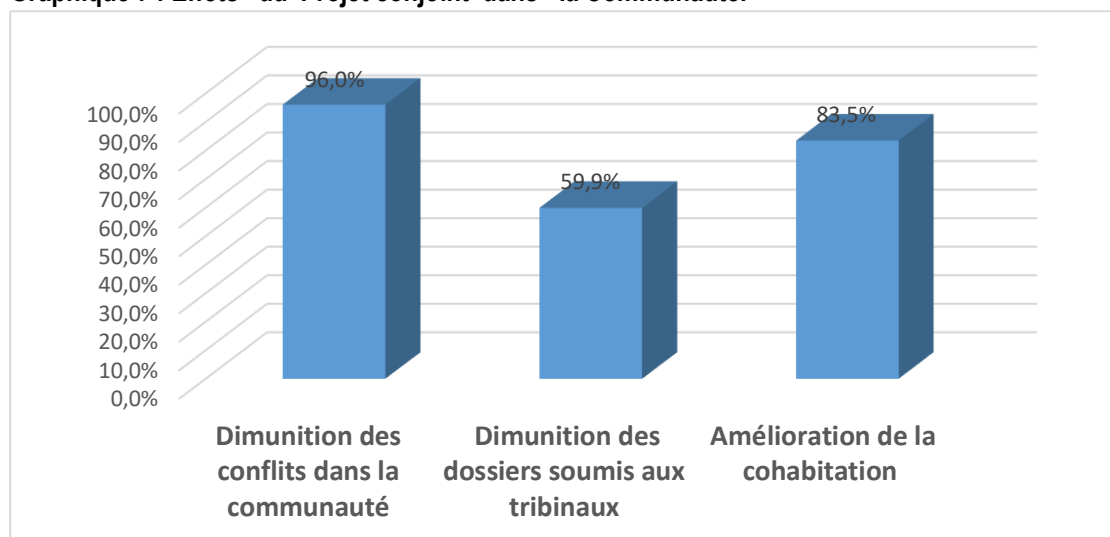
A travers les informations recueillies auprès des bénéficiaires du projet, il est démontré qu'il y a des changements positifs dans la vie des familles et des communautés et que la cohabitation sociale s'est améliorée.

En effet, les informations recueillies révèlent une diminution des conflits communautaires, une diminution des dossiers soumis aux tribunaux et une amélioration de la cohabitation au niveau communautaire. Grâce à l'action des femmes médiatrices, le statut et le bien-être social familial de la femme ont été améliorés. Elle est intégrée dans la prévention et la résolution des conflits alors que jadis cela était réservé aux hommes. Elle peut maintenant trouver la solution à ses préoccupations auprès de ces consœurs médiatrices.

Selon la conseillère socio culturelle de la province Makamba les femmes ne vivent plus dans le silence, le malheur et la résignation « Niko zubakwa ». Cela veut dire, restes dans tes conditions de vie au ménage tu ne peux rien faire. Traduction littérale : « C'est comme cela que les ménages s'édifient »

Le graphique suivant élaboré à partir des déclarations des bénéficiaires du projet sur le terrain témoignent des changements induits par le projet.

Graphique 7 : Effets du Projet conjoint dans la Communauté.



Source : Enquête de la mission d'évaluation , Juillet 2021

Comme on peut le lire sur ce graphique, on constate que les conflits ont diminué (déclarations de 96% des répondants), les dossiers déferlés aux tribunaux ont diminué d'environ (60% des répondants) et que la cohabitation s'est améliorée (selon 84% des répondants).

De plus, le projet a renforcé le leadership féminin (trancher les litiges), la participation de la femme à la vie communautaire (participation aux réunions et aux élections locales de 2020, en témoigne le nombre de femmes candidates aux élections et les élues dans les conseils de collines).

En outre, il a été observé la naissance des initiatives de création des activités génératrices de revenus « AGR » et des caisses d'épargne et de crédits (caisses de solidarité) dans certaines provinces de la zone du projet. *Selon la conseillère socioculturelle de la Province de Ruyigi, ces initiatives contribuent à réduire les conflits familiaux parce que la plupart des conflits dans les ménages sont causés par la pauvreté.*

En définitive, malgré sa courte durée, le projet a induit des changements/effets et des signes précoces d'impact dans les communautés tel que déclaré par les bénéficiaires et à travers d'autres informations recueillies auprès des interlocuteurs de la mission d'évaluation.

3.5. La Durabilité, l'appropriation nationale et la pérennisation des acquis du projet.

La durabilité est la continuation des bénéfices résultant d'une action de développement après la fin de l'intervention. C'est la probabilité d'obtenir des bénéfices sur le long terme ; autrement dit, la mesure dans laquelle la production des avantages produits par le projet pourra se poursuivre au-delà de la période d'appui extérieur en moyens et financements.

A cet égard, l'évaluation a prouvé que les résultats du projet sont susceptibles **d'être durables** car les mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits constituent une bonne pratique pour la population et cette dernière y adhère parfaitement car en adéquation avec la culture burundaise (règlement des conflits à l'amiable).

En effet, les mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits sont ancrés dans les communautés à la base et certains sont légalisés tel l'Association des Femmes Actrices de paix et de dialogue (AFAPD-Abakanguriramahoro cad Femmes médiatrices). La reconnaissance légale des femmes médiatrices à travers l'acte d'agrément de l'Association des Femmes Actrices de Paix et de Dialogue AFAPD constitue un élément important de durabilité et une porte d'entrée pour d'autres interventions en matière de prévention et de résolution des conflits au niveau communautaire.

Aussi, le début des associations des para psychosociaux à Cankuzo et une Plateforme des intervenants en psychosocial et santé mentale (PPSM) à Rutana œuvrant en commune Giharo et Bukemba.

Concernant l'accès à la justice, la SNAL met en place des mécanismes et des structures pérennes d'assistance judiciaire aux vulnérables en l'occurrence les Commissions d'Assistance Judiciaire (CAJ), l'instauration d'une ligne budgétaire du Ministère de la Justice dans la loi des finances et le projet de création d'un fonds d'Aide légale aux vulnérables. Notons également la récente loi sur les Notables collinaires.

Enfin, la création des espaces de concertation et le réseautage entre les mécanismes de prévention et de résolution des conflits communautaires constitue une base de durabilité.

L'appropriation de tous ces mécanismes par les communautés et l'Administration est sans nul doute un gage de pérennisation des acquis du projet. Il reste à renforcer le réseautage et la coordination de tous ces mécanismes afin d'éviter la lutte d'influence ou les antagonismes éventuels. C'est ici que l'administration locale est interpellée pour assurer cette coordination notamment à travers les cadres de dialogues fonctionnels déjà initiés dans certaines provinces afin que la partie nationale s'approprie des résultats atteints et les pérennisent.

3.6. Critères spécifiques à l'évaluation des projets appuyés par le PBF

a) Analyse de la cohérence :

Au terme du 3ème Plan Prioritaire de consolidation de la paix au Burundi (PCP III 2014-2018), quatre priorités ont été fixées pour la période 2018 -2020 à savoir : i) Prévention et résolution des conflits localisés ; ii) Engagement des jeunes et des femmes (et d'autres groupes vulnérables), iii) Atténuation des conséquences des déplacements (Personnes Déplacées Internes/ réfugiés et retournés, iv) Renforcement de l'État de droit et la bonne gouvernance.

Dans la conception du projet par les trois agences des Nations unies, les parties prenantes ont été impliquées en l'occurrence le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Sécurité Publique, le Ministère ayant en charge le genre et le point focal du bailleur, le ST-PBF. Après une analyse du contenu du projet, le Ministère de l'Intérieur a constaté qu'il était cohérent avec ses priorités et les autres interventions et il l'a endossé. Il a coordonné sa mise en œuvre à travers un Comité Technique de Suivi (CTS) qu'il présidait. Les autres ministères ont aussi participé à sa mise en œuvre à travers notamment leurs structures décentralisées au niveau provincial tels que les conseillers socio-culturels des Gouverneurs, les responsables des CDFC, les Commissariats de police, etc....)

Le projet contribuait à la réalisation de la première priorité de consolidation de la paix au Burundi et est cohérent avec les autres projets inscrits dans cette priorité. A titre d'exemple, il est cohérent avec un autre projet conjoint exécuté par UNFPA/UNESCO/UNICEF « Appui à la Résilience des jeunes face aux conflits sociopolitiques au Burundi ». En effet, ce dernier qui a récemment pris fin, visait aussi à mettre en place des mécanismes communautaires, animés et gérés par des jeunes filles et garçons, dans leur diversité sociopolitique, en vue de pérenniser les initiatives de prévention des conflits, de réconciliation et de consolidation de la paix, et de rompre ainsi avec l'histoire de crises et le passé douloureux du pays. Le projet s'était inspiré des leçons tirées des consultations et interventions précédentes du PBF.

De même, le projet est cohérent avec un projet focalisé sur la jeunesse à savoir le « projet conjoint de UNICEF/UNFPA « Cohésion sociale et prévention de violences au niveau communautaire en utilisant les innovations avec les adolescents et jeunes vivant dans les zones de retour des déplacés ». Le projet œuvre en province Makamba et procède par la formation des groupes de solidarité en apprenant aux jeunes les compétences

à la vie courante (CVC). D'autres groupes de jeunes « clubs de paix » encadrés par COPED ont été formés. Ces jeunes se mettent ensemble pour identifier et prioriser les conflits qui menacent la cohésion sociale et la paix dans leurs localités et se constituent en groupement pour entreprendre des activités génératrices de revenus.

b) Analyse de la sensibilité aux conflits :

Le contenu du projet est en soi sensible conflits car il porte sur le renforcement des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits au niveau communautaire, familial et national.

Cette sensibilité se remarque au niveau de la mise en œuvre du projet en l'occurrence lors du ciblage des femmes médiatrices, les para juristes et les para psychosociaux et qui se base sur des critères consensuels avec les communautés et les autorités administratives. Par exemple une femme médiatrice devenue élue locale aux élections de 2020 cesse sa mission au risque de perdre sa neutralité et son objectivité dans la médiation. Le choix de ces 2 autres catégories de bénéficiaires se basaient aussi sur des critères consensuels pour être élus au niveau de leurs collines de façon à s'inscrire dans le principe « **Do no harm** » de ne pas provoquer des frustrations susceptibles de créer des situations conflictuelles. En d'autres termes, il s'agit dans les interventions de stimuler et de privilégier les approches non violentes axées sur les facteurs connecteurs/facilitateurs et diviseurs des personnes en vue de la transformation des conflits.

Toutes les 3 agences des Nations unies ont intégré dans le renforcement des capacités de leurs bénéficiaires cibles des sessions de formation ou de sensibilisation sur la prévention des conflits. L'utilisation des connaissances acquises par ces bénéficiaires a profité aux victimes des conflits en rétablissant la cohésion sociale et la cohabitation pacifique. Il a été remarqué qu'un litige réglé même correctement au niveau des instances judiciaires laisse parfois des rancœurs pour le perdant ; ce qui influe négativement sur la cohésion sociale et partant sur la consolidation de la paix.

Il est aussi à constater que la prédominance des conflits familiaux touche beaucoup plus la femme que l'homme et le projet à travers les mécanismes locaux a offert un cadre d'éveil de conscience pour la femme, de conseils et d'expression de proximité moins coûteux; ce qui amène l'homme à changer progressivement au lieu d'être une partie en conflit familial.

En fin, le projet a été attentif au contexte pouvant avoir un impact négatif. Ainsi, après la promulgation de la loi portant sur la mise en place des Notables collinaires, les activités des parajuristes ont été suspendues (cfr entretien avec le point focal du Ministère de la Justice) et pourront probablement se faire élire après le décret de mise en application de la loi **et l'aboutissement d'un plaidoyer qui serait fait au niveau des agences des Nations unies et d'autres parties prenantes au projets, y compris les leaders communautaires eux-mêmes.**

c) Aspect catalytique :

Au niveau législatif, le projet à travers l'action des leaders communautaires /para juristes a beaucoup inspiré le Gouvernement qui a réorganisé l'institution du Conseil des Notables de la colline. Cela s'est traduit par la promulgation de la « *loi No1/03 du 23 janvier 2021 portant complément des dispositions du code de procédure civile relative à la réinstitution du conseil des notables de la colline* ». A l'instar du mécanisme des leaders communautaires /para juristes, l'article 5 de cette loi stipule que le Conseil des notables de la colline a une mission de conciliation des parties en litige. En d'autres termes, les notables collinaires dont le mode et les conditions d'élection et d'éligibilité sont déterminés par décret (Art 2) ont une vocation plus de la réconciliation que l'application stricte d'une règle de droit. Ils devraient donc avoir la confiance des citoyens pour contribuer efficacement à relever les défis en d'accès à la justice et de la consolidation de la paix. Considérant l'article 7 de la loi « *Le Conseil des Notables est composé de quinze membres élus par l'assemblée collinaire* », nous pouvons estimer que les leaders communautaires /para juristes qui exerçaient cette mission de réconciliation auront la chance d'intégrer le Conseil des Notables collinaires.

L'engouement dans la création des groupements d'activités génératrices des revenus (AGR) par les femmes médiatrices est considéré comme un effet catalytique du projet. Par exemple, sans disposer de chiffres, les groupements dans la commune Rutana sont presque sur toutes les collines. Cela est consécutif à l'appui financier

du projet (Composante ONUFEMMES) à un seul groupement par zone administrative dans les communes d'interventions (Environ 1,1 million de FBU).

Témoignage de l'adjointe du PFP de Rutana : A cause des AGR initiées dans les groupements, la femme ne va plus demander du sel de cuisine chez les voisins, elle en achète elle-même. Cela a entraîné un changement de comportement de certains hommes qui vont actuellement cultiver dans les champs et donnent une considération à leurs femmes.

Le projet a été aussi un catalyseur financier en témoignent le financement de la République Fédérale d'Allemagne d'un montant de 109869 USD et le PNUD : 400 000 USD. De même, Women Peace and Humanitarian Fund (WPHF) a octroyé un financement de 900 000 USD³.

A titre illustratif, ONU FEMMES exécute conjointement avec American Friends Services Committee, un projet intitulé « Connecter le global au local : renforcer le leadership des femmes pour la localisation et la Résolution 1325 (2000) au Comité de sécurité des Nations unies sur « Femmes, Paix et Sécurité ». Ce projet vise globalement à étendre considérablement l'impact du réseau des femmes médiatrices sur la consolidation de la paix en augmentant sa capacité de collaborer avec les autorités administratives ainsi que d'autres femmes leaders aux différents niveaux administratifs collinaire, communal, provincial et national. Si une partie du financement vient du PBF, l'aspect catalytique réside plus dans la mobilisation d'un million USD auprès d'autres donateurs pour totaliser 2,5 millions USD. Il couvre 7 provinces (Bubanza, Bujumbura, Cibitoke, Gitega, Marie de Bujumbura, Makamba et Rumonge).

Pour le PNUD, il y a un nouveau projet initié qui vise la prévention et la résolution des conflits entre les citoyens et les services publics. Il couvre les provinces qui ne sont pas nécessairement celles du projet Conjoint ONUFEMMES, PNUD et OIM. En d'autres termes, ce projet conjoint a eu un effet catalytique pour avoir inspiré le PNUD pour poursuivre ses interventions dans le domaine mais en visant un autre niveau de conflits en cette période où l'institution de l'Ombudsman vient d'installer un comité de 5 membres par commune.

d) Sensibilité au temps :

Le projet est venu au moment opportun pour contribuer à la prévention et à la résolution nombreux conflits au niveau communautaire qui pourraient augmenter avec les échéances électorales 2020. Il s'inscrit aussi dans la droite ligne du Gouvernement à travers essentiellement le PND 2018-2027 qui venait d'être validé.

Le projet a saisi l'opportunité de contribuer à la consolidation des interventions que les trois (3) agences des Nations unies avaient déjà menées en matière de prévention de résolution des conflits en mettant au premier plan les femmes médiatrices, d'accès à la justice et de l'appui psychosocial aux personnes vulnérables, y compris les rapatriés. Par exemple, selon un étude/rapport du Ministère de l'Intérieur, de la Formation patriotique et du Développement local en 2019, cité dans le document du projet conjoint ONUFEMMES et American Friends services Committee (AFS), le réseau des femmes médiatrices, composé de 16 000 membres en 2020, a déjà traité 25 000 conflits⁴.

Dans sa mise en œuvre, il a réagi aux conditions imposées par la période électorale 2020 et la pandémie du COVID-19 qui faisaient des restrictions aux activistes rassemblant plusieurs participants. Pour ce faire, une extension sans coûts additionnels du projet a été demandée pour terminer les activités résiduelles.

Enfin, le changement opéré par le ministère de la justice relatif à la formation des juges de tribunal de résidence (non prévue initialement), pour assurer l'encadrement de proximité des para juristes a été prise en compte dans la durée du projet.

e) Analyse de la tolérance aux risques et innovations :

³ Rapport annuel du projet conjoint, novembre 2020

⁴ Document de projet « Connecter le global au local : Renforcer le leadership des femmes pour la localisation de la Résolution 1325 au Comité de sécurité des N :U sur les « Femmes ; Paix et Sécurité » au Burundi.

Selon le document du projet, l'aspect innovant se traduisait par le renforcement de la coopération entre les mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits existants au niveau communautaire avec l'intervention des acteurs formels et informels. Aussi, l'intégration des filles médiatrices revêt un caractère innovant pour renforcer les relations intergénérationnelles avec les femmes médiatrices et vise la durabilité de leur action.

Cependant, si les différents acteurs dans le domaine collaborent sur le terrain de manière différenciée, les espaces de concertation prévus pour renforcer la coordination de ces mécanismes (Resultat3, Produit 1.1) nécessitent d'être accompagnés pour les rendre opérationnels.

Un autre aspect d'innovation dans la mise en œuvre du projet est la création des groupes WhatsApp pour les femmes médiatrices, les leaders communautaires/para juristes pour faciliter l'échange d'information nécessaire dans leur travail en réseau.

Lors de la mission d'évaluation finale du projet, les enquêteurs ont été formés et ont utilisé des smartphones pour la collecte des données sur terrain dans les 13 provinces couvertes par le projet.

Ces aspects innovants peuvent être capitalisés dans l'établissement du réseautage des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits comme une approche de pérennisation des acquis du projet.

S'agissant des risques, il ressort du document de projet que le marqueur était zéro (0) pour signifier que qu'ils étaient faibles pour l'atteinte des résultats. En outre, la matrice initiale des risques prévoyait des mesures de mitigation même s'ils avaient peu de probabilité de se produire. En effet, le **Risque 1 (Bas)** était la fluctuation du contexte politique, **le risque 2 (Moyen)** concernait le retour probable et massif des réfugiés se trouvant dans les pays limitrophes et **le risque 3 (Bas)** était relatif à la sensibilité aux conflits et à la protection.

f) Sensibilité au genre et la dimension « Leave no One Behind »

Dès sa conception, le projet avait le souci d'être sensible au genre et de **ne laisser personne à côté**. Par ailleurs, le projet s'aligne à l'UNDAF 2019-2023 qui vise à réduire les inégalités et les vulnérabilités, à garantir le bien être des femmes et des hommes en consolidant les fondements de la paix. En d'autres termes, cette orientation de l'UNDAF est mise en application par les agences en fonction de leurs mandats et expertises.

Au niveau du présent projet conjoint exécuté par les 3 agences, cela se remarque à travers les bénéficiaires cibles à savoir : les membres des communautés dont les femmes et les filles médiatrices, les déplacées, les retournés, les migrants, les victimes de la traite et des VSBG. Il y a lieu de constater la prise en compte inhabituelle de certaines catégories de bénéficiaires comme les filles médiatrices, victimes de la traite (gens qui travaillent pour une autre personne sans rémunération) et les migrants (ces gens peuvent manquer des services dans leur zone de résidence à cause de leur origine provinciale). De même, les 3 mécanismes mis en place par les 3 agences sont sensibles au genre mais a œuvré avec une complémentarité non planifiée ; ce qui est lié au déficit de coordination qui a caractérisé le projet conjoint.

En se référant au document de projet conjoint, le **marqueur du genre est score 2**. Cela signifie que le projet a l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes). Dans les prévisions, un montant de 1.454.504 USD sur le budget total de 3.448.893USD⁵ ; soit 42,2%. Le projet étant à un taux d'absorption de 77% en juin 2021, les dépenses seraient estimées à un montant de 2.655.648USD. Les dépenses relatives à l'égalité entre les sexes étant de 891.273USD selon ce rapport, elles représentent 33,6% ; ce qui correspond à la norme.

Grâce à l'action des femmes médiatrices, il a été constaté dans la mise en œuvre du projet que les femmes ont trouvé un cadre propice pour exprimer leurs problèmes et trouvent des solutions. Les femmes participent actuellement aux réunions administratives et aux travaux de développement communautaires plus que les hommes. Cela n'est pas due à leur effectif généralement plus élevé que celui des hommes mais au changement

⁵ Rapport narratif semestriel du projet conjoint ONU FEMMES, PNUD et OIM, juin 2021

de leur comportement dans la communauté. Un autre changement observé est que parfois les hommes recourent aux femmes médiatrices pour résoudre leurs conflits.

Grâce aux formations et sensibilisations sur les VFF, les cas sont rapportés à temps et une tendance de réduction des VBG s'affiche sur certaines collines.

Les formations et sensibilisations sur la Résolution 1325 organisées à la veille des élections de 2020, ont permis l'accroissement du taux de participation des femmes dans les instances de prise en de décision au niveau collinaire. Par exemple, aux **élections collinaires de 2020**, les femmes membres des Noyaux de Base Collinaires (NBC) représenteraient 34,3% du total des femmes candidates. Sans disposer des chiffres, nous avons appris à travers les entretiens au niveau des provinces que le nombre des femmes élues au niveau des communes a augmenté. Le témoignage ci-dessous est éloquent.

Témoignage tiré de la province RUTANA

Dans la Province RUTANA, Commune Mpingakayove zone Mpinga, le point focal zonal des femmes médiatrices a témoigné le rôle des femmes médiatrices dans la prévention et résolution des conflits et les effets produits lors des élections collinaires 2020. Sur 9 Collines de la zone Mpinga, 3 femmes médiatrices ont été élues chefs de collines à savoir : -Colline KIBANDA : Madame KANANI Gloriose, -Colline MIREHE : Madame NIJIMBERE Chantal, -Colline KAGOMA : Madame BUCUMI Candide

La sensibilité au genre est également remarquée au niveau des composantes relatives à l'accès à la justice et au soutien psychosocial et à la santé mentale. En effet, l'identification des leaders communautaires/para juristes a été faite en respectant l'équilibre de genre car il était prévu de former 1500 dont 600 femmes (40%) et l'équilibre a été maintenu au niveau de la mise en œuvre. L'assistance judiciaire a pris en compte le genre et la dimension « Leave no One Behind » car pour 1260 dossiers, le nombre de vulnérables s'élevait à 7864 dont 3382 femmes (43%) et 34 personnes handicapées⁶. De même, la sélection des 32 para psychosociaux dans les 3 communes d'interventions de l'OIM a tenu compte de l'égalité entre les sexes (16 hommes et 16 femmes).

4. Contraintes de mise en œuvre

La planification initiale du projet a été changée suite à la volonté de la Ministre de la Justice d'intégrer le renforcement des capacités des juges des tribunaux de résidence à travers des formations des formateurs/encadreurs de proximité des leaders communautaires/ para juristes. Ainsi, le réaménagement des activités a exigé une révision du projet conformément aux directives du bailleur ; ce qui a influé sur mise en œuvre du projet dans les délais lui impartis.

L'apparition de la pandémie du Covid-19 a fait que certaines activités en l'occurrence les sessions de formation et de sensibilisation regroupant plusieurs participants soient retardées ou reportées.

La période des élections de 2020 a également ralenti la mise en œuvre du projet car la contrepartie gouvernementale était fortement impliquée dans le processus électoral et certaines activités de masse pouvaient être interdites. Les contraintes ci-haut mentionnées ont conduit à la demande d'extension sans coûts du projet sur une durée de 6 mois qui a été approuvée par le bailleur.

La mission d'évaluation a constaté à travers les entretiens et les observations lors de l'atelier de pré évaluation que le projet conjoint a été exécuté avec certaines difficultés au niveau de la coordination. En effet, il a été remarqué l'absence de certaines parties prenantes clés à l'atelier de pré-évaluation en l'occurrence le PNUD, le ministère de la justice et le ministère en charge du genre (niveau central).

⁶ Rapport annuel du projet conjoint ONU FEMMES, PNUD et OIM, novembre 2020

D'autres contraintes ont été évoqués lors des entretiens organisés par la mission et au cours dudit atelier pré-évaluation. Elles sont liées à l'exécution technique des activités à savoir :

- Déficit de coordination sur le terrain des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits
- Faible implication des membres (acteurs) des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits dans les réunions administratives
- Grande mobilité de partenaires de l'administration et des responsables des services publics se répercute sur les possibilités de pérennisation des acquis du projet
- Manque de moyens pour les acteurs locaux de prévention et de résolution des conflits en insistant sur l'adresse physique et les moyens de communication au niveau de la colline pour faire une alerte rapide en cas de problème.

5. Leçons apprises et bonnes pratiques

5.1 Leçons apprises

- Avec les mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits, le Burundi renoue avec ses traditions de règlement des conflits à l'amiable en famille et dans l'entourage en intégrant les femmes ;
- les mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits ont renforcé le Leadership féminin et l'apprentissage par les pairs ;
- Les mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits sont efficaces (réduction du temps et de l'argent lors du recours à la justice et Agatutu des abashingantahe (Biere donnée aux Notables)) ;
- Les mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits ont beaucoup contribué à la cohabitation pacifique à la veille des élections de 2020 ;
- Les mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits ont réduit le recours aux tribunaux pour les affaires à caractère civil ;
- Les femmes sont plus écoutées dans la prévention et résolution des conflits familiaux (garder le secret des femmes et familles).
- Les femmes dénoncent les abus familiaux malgré le tabou culturel lié à la vie conjugale et dans un cadre protecteur de leur identité
- La résolution des conflits par les mécanismes locaux apaisent les rancœurs parfois observées après les litiges tranchés par les tribunaux ;
- Les mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits ont suscité des initiatives d'entraide sociale et d'épargne et de crédit mutuel pour l'autonomisation de la femme et la lutte contre la pauvreté..

5.2. Bonnes pratiques

- Le règlement des conflits communautaires gratuitement par les leaders communautaires ;
- Le Don de soi (Kwitanga) ;
- La mise en place des cadres de concertation et de dialogues dans certaines provinces ;
- La bonne collaboration entre l'Administration centrale et décentralisée et les acteurs des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits en général et les femmes médiatrices en particulier
- La consécration des vacances judiciaires du mois d'août par le Barreau de Gitega au plaidoyer pour les détenus. Cela joue sur les Droits de l'Homme, le désengorgement des prisons, le respect des délais légaux pour les magistrats au risque de tomber dans les irrégularités judiciaires

6. Recommandations issues de l'Atelier de pré-évaluation



Photo de Famille des Participants à l'Atelier de pré-évaluation du projet PBF Conjoint

Au terme de l'atelier de pré-évaluation du projet conjoint de renforcement des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits au Burundi, les participants ont émis les recommandations suivantes:

a. Conception, mise en œuvre et suivi du projet

- Prendre en compte des besoins des bénéficiaires selon le genre et leur implication dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de l'exécution du projet
- Mettre en place les mécanismes d'incitation des acteurs et les appuyer en outils informatisés de suivi et de rapportage
- Impliquer l'administration locale, les acteurs locaux et partenaires dès la phase de conception jusqu'à l'évaluation finale du projet

b. Renforcement des capacités des acteurs dans les mécanismes locaux de prévention et résolution des conflits

- Assurer la formation sur les différents thèmes en rapport avec le renforcement des capacités, le genre et développement, genre et politique, genre et VFF, le leadership transformationnel et autres thèmes intéressant ;
- Adapter les outils de formation conformément aux réalités locales en rapport avec la prévention et la résolution des conflits ;

c. Communication sur le projet et les résultats

- Organiser les réunions de partage des informations sur les résultats;
- Renforcer les capacités sur la communication et les TIC;
- Collaborer/renforcer la collaboration avec les radios communautaires et les différents acteurs ;
- Privilégier le rapportage ascendant (dès la colline, Commune et Province).

d. Prise en compte du genre dans les interventions de prévention et résolution des conflits

- Bien cibler les participants de façon inclusive dans les activités du projet (femmes, handicapés, albinos, vieux, filles mères etc..) ;
- Promouvoir la masculinité positive depuis le ménage jusque dans les institutions administratives publiques et privées ;
- Former les femmes médiatrices, l'administration et tous les acteurs locaux sur l'importance des aspects de la dimension genre dans la prévention et la résolution des conflits ;
- Vulgariser les textes de loi (nationaux et internationaux) sur le genre aux niveaux des communautés locales.

e. Coordination du projet aux différents niveaux

- Maintenir en action les Points Focaux des différents mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits ;
- Mettre en place un organe/représentant (Uwubibazwa) à tous les niveaux (collinaire, communal et provincial) ;
- Organiser régulièrement les réunions ;
- Faire la cartographie des interventions des acteurs et mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits ;
- Mettre en place un espace multifonctionnel de prise en charge, de dialogue et de concertation pour tous les acteurs locaux et du réseau de prévention et de résolution des conflits.

f. Pérennisation des acquis du projet

- Responsabiliser les structures administratives et leur transférer les acquis du projet ;
- Promouvoir l'appropriation à tous les niveaux (colline, communal et provincial)
- Prendre en compte le contexte législatif existant et l'adapter au contexte du moment (ex : Abahuza et parajuristes) ;
- Faire un plaidoyer pour la reconnaissance locale/ ordonnance ministérielle (Statuts & ROI) des mécanismes locaux de prévention et résolution des conflits pour les intégrer dans les textes d'application de la loi instituant les notables de collines ;
- Mettre en place le réseautage entre les différents acteurs à tous les niveaux (colline, commune, province) des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits ;
- Instaurer un système de communication efficace pour les réseaux en créant un système d'alerte précoce.

7. Recommandations finales

Bien que la mission d'évaluation conclue sur la pertinence et la performance du projet conjoint, des améliorations seraient nécessaires lors des interventions futures et cela conduit à la formulation des recommandations suivantes :

a. Au Gouvernement :

- i. Renforcer la collaboration entre les Ministères impliqués dans la mise en œuvre des projets conjoints tant au niveau central que décentralisé ;
- ii. Assurer le suivi des acquis pour assurer la continuité en vue de mieux capitaliser l'impact des formations reçues.
- iii. Soutenir et accompagner la mise en place et la fonctionnalité des espaces de concertation et de dialogue des mécanismes locaux de prévention et de la résolution des conflits ;
- iv. Faire un plaidoyer pour l'intégration des acteurs des mécanismes locaux appuyés par le projet dans l'institution des notables collinaires prévus par la récente loi.
- v. Assurer une coordination qui va dans le sens de créer une plateforme de collaboration entre les acteurs des mécanismes locaux appuyés par le projet et l'institution des notables collinaires prévus par la récente loi.
- vi. Organiser une concertation entre les ministères impliqués dans la projet et élaborer une Note de plaidoyer pour capitaliser les acquis des parajuristes en leur facilitant leur intégration dans l'Institution des Notables collinaires
- vii. Elaborer la cartographie des intervenants en matière de prévention et résolution des conflits en vue d'établir des synergies d'action entre eux ;
- viii. Mobiliser des fonds pour que les projets similaires futurs puissent couvrir toutes les provinces du pays.

b. Aux Agences des Nations unies :

- (i) Renforcer la coordination du projet conjoint impliquant plusieurs agences en faisant une planification commune (PTA), le suivi conjoint, revues conjointes, réunions conjointes et régulières, l'amélioration du rapportage conjoint, etc...
- (ii) Faire un plaidoyer auprès du Gouvernement pour que les fonds et les efforts investis dans la formation et l'encadrement des parajuristes soient capitalisés ;
- (iii) Initier des projets en matière de prévention et de résolution des conflits ayant une couverture nationale ;
- (iv) Etablir une bonne situation de référence du projet afin d'améliorer la qualité du cadre de résultats en formulant de bons indicateurs sensibles au genre et susceptibles de mesurer les résultats;
- (v) Créer une base de données des bénéficiaires et constituer une mémoire du projet exploitable pour la programmation future;
- (vi) Renforcer le suivi conjoint des réalisations du projet sur le terrain ;
- (vii) Vérifier la cohérence des informations surtout pour les rapports mandataires postés sur le site accessible au public extérieur (mptf.undp.org);
- (viii) Renforcer le suivi des partenariats établis avec les Organisations de mise œuvre des projets et faciliter la communication entre les autorités hiérarchiques des parties prenantes au partenariat
- (ix) Suivre les acteurs formés et évaluer l'utilisation et l'effet des connaissances acquises (évaluation sommative).

c .Aux partenaires de mise en œuvre :

Développer leurs capacités et outils de mise en œuvre (planification, programmation, budgétisation, Suivi & Evaluation, Rapportage) des projets.

d. Aux acteurs des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits :

(i) Développer et renforcer leurs capacités en matière de prévention et de résolutions des conflits communautaires (***formation continue et recyclage***) ;

(ii) Relayer les formations au niveau des collines car la prévention et la résolution des conflits est un travail de proximité susceptible de faciliter une alerte rapide en cas de VFF.

(iii) Prendre un engagement et se préparer pour participer à l'institution des Notables collinaires

ANNEXES

A. Quelques Images illustratives



Travaux de groupes de l'atelier de pré-évaluation du projet « 15- 18 Juin 2021 »



Thème sur l'Interrelation genre et conflits locaux « Atelier de pré-évaluation du projet « 15- 18 Juin 2021 »



Témoignage des médiatrices sur la résolution des conflits fonciers « Atelier de pré-évaluation du projet « 15- 18 Juin 2021 »



Témoignages sur des cas de violence dans les provinces de Rutana et Kayanza par les para psychosociaux



Focus groupe « Enquête, Juillet 2021 »



Focus groupe « Enquête, Juillet 2021 »

B. Outils de collecte des données

QUESTIONNAIRE N°1 : Femmes médiatrices (Abakanguriraramahoro), parajuristes (Imboneza) et parapsychosociaux (Abakorerabushake)

Bonjour Monsieur/Madame,										
Je m'appelle _____ de Nous réalisons une enquête SUR LE PROJET DE RENFORCEMENT DES MECANISMES LOCAUX DE PREVENTION ET DE RESOLUTION DES CONFLITS AU BURUNDI (projet conjoint pbf). Les informations recueillies lors de cette enquête sont strictement CONFIDENTIELLES. Ces informations permettront D'EVALUER LES RESULTATS dudit projet afin de mieux orienter les interventions futures en faveur des communautés										
HEURE DE DEBUT DE L'INTERVIEW :H.....MN										
A.IDENTIFICATION										
A.1	Questionnaire No									
A.2	Nom du Répondant		Ecrire le nom en majuscules							
A.3	Téléphone Mobile numéro									
A.4	Catégorie d'enquête (e)		1 Femme médiatrice 2 parajuriste 3. Parapsychosociaux				/_/_/			
A.5	Province d'enquête	à compléter par l'enqueteur	1 Bubanza 6 Karuzi 2 Bujumbura Mairie 7 Kirundo 3 Bururi 8 Makamba 12 Ruyigi 4 Cankuzo 9 Muyinga 13 Rumonge 5 Cibitoke 10 Mwaro 11 Rutana						/_/_/	
A.6	Commune de l'enquête	à compléter par l'enqueteur							/_/_/	
A.7	Colline / quartier de	a compléter par l'enqueteur								

	l'enquêt e			
--	---------------	--	--	--

B. DEMOGRAPHIE (Concerne tous les enquêtés)				
B.1	Sexe	Encercler la réponse	1 masculin 2 féminin	/ ____ /
B.2	Quel âge aviez-vous lors de votre dernier anniversaire ?			/ __ / __ /
B.3.	Quel est votre status matrimonial/relationnel aujourd'hui ?	Encercler la réponse	1 marié(e) 2 cohabitation 3 divorcé 4 séparé(e) 5 veuf/veuve 6 jamais marié(e)	/ ____ /
B.4	Quel est votre status d'occupation aujourd'hui	Encercler la réponse	1 Occupé 2 chômeur 3 en quête du premier emploi 4 Etudiant/élève 5 retraité 6 autre	/ ____ /
B.5	Quelle est votre nationalité ?	Encercler la réponse	1 Burundi 2 Rwanda 3 RDC 4 Tanzanie 5 Kenya 6 autre à préciser	/ ____ /
B.6	Savez-vous lire et écrire ?	Encercler la réponse	1 ni lire ni écrire 2 lire seulement 3 lire et écrire	/ ____ /
C	INFORMATIONS SUR LE PROJET			
.C1	Avez-vous entendu parler du projetPBF.....	Encercler la réponse	1. Oui 2. non	/ ____ /

C2	Si oui, Par quelle voie ?	Encercler la réponse	1. Radio 2. Femmes médiatrices 3. Leader communautaire 4. Elu local 5. Ami 6. autre	/___/
C3	Avez-vous entendu parler des agences		1 ONUFEMMES 2. PNUD 3. OIM	/___/ /___/ /___/
C4	Connaissez-vous les partenaires d'exécution		1.RFP 2.AFSC	

. D. Appréciation des résultats du projet				
D1	Connaissez-vous les types de conflits communautaires ?	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/
D.2	Si oui, quels sont les types de ces conflits		1...familiaux..... 2.....Fonciers..... 3.....Violence(VSBG et traite) 4. Socio-politique 5. Autres à precier.....	/___/___/___/___/
D.3	Savez-vous ce que c'est un mécanisme de prévention et de résolution des conflits	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/
D.4	Selon vous, quelles sont les approches de gestion de conflits que vous connaissez?	Encercler la réponse	1 Arbitrage 2 Conciliation 3 Médiation 4 Autre	/___/___/
D.5	Selon vous, quels sont les modes adéquats de résolution des conflits	Encercler la réponse	1Pas de mode adequat 2 arbitrage 3 Dialogue	/___/ /___/ /___/

			4.conciliation 5.Mediation 6. Depend de la circonstance 7. autre	
D.6	Avez-vous été formés sur la prévention et la résolution des conflits	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/
D.7	Comment appréciez-vous la formation ?	Encercler la réponse	1 peu satisfaisante 2 satisfaisante 3 .tres satisfaisante	/___/
			4	
D.8	Comparées aux connaissances d'avant la formation, comment appréciez-vous vos connaissances en rapport avec la prévention et la résolution des conflits ?	Encercler la réponse	1 moins améliorée 2 inchangée . 3. Améliorée	/___/
D.9	Etes- vous en association de prévention et résolution des conflits ?	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/

D.10	Si oui, votre association a un réseau avec les autres acteurs communautaires	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/
D.11	Comment appréciez-vous le rôle de votre association en matière de prévention et de résolution des conflits	Encercler la réponse	1 Pas de rôle 2 elle contribue à la prévention et résolution des conflits	/___/
D.12	Avez- vous bénéficié des formations sur le droit élémentaire et les procédures judiciaires ? ne concerne que les parajuristes	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/
D.13	Ces formations sont-elles utiles pour accomplir votre mission.	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/
D.14	Avez-vous bénéficié de la formation sur les violences psychologiques et psychiques ? ne concerne que les parapsychosociaux	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/
D15	Cette formation était-elle utile pour accomplir votre mission.	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/
D.16	Y a-t-il des espaces de concertation et dialogues mis en place ?	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/
D.17	Quel est le rôle de ces espaces ?	Encercler la réponse	1...renforcer la coordination.....	/___/

			2...harmoniser les approches..... 3...renforcer la cohesion sociale 4...etablir un réseautage 5. Autres à préciser.....	
D.18	Les femmes médiatrices interagissent-elles avec les leaders commautaires /Parajuristes, les institutions locales pour prévenir et résoudre les conflits ?	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/
D.19	Les femmes médiatrices interagissent elles avec les leaders commautaires /Parajuristes, les institutions locales pour animer le dialogue communautaire sur les préoccupations communautaires ?	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/
D19	Pensez- vous que les associations/mécanismes vont continuer à travailler afin de prévenir et résoudre les conflits après le projet ?	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/

ADMINISTRATION			
ENQUETEUR /___/___/	CONTROLEUR /___/	AGENT DE SAISIE /___/	COORDINATEUR
Date D'ACHEVEMENT ___/___/2021 JJ mm AA	Date D'ACHEVEMENT ___/___/2021 JJ mm AA	Date D'ACHEVEMENT ___/___/20121 JJ mm AA	Date D'ACHEVEMENT ___/___/2021 JJ mm AA
Signature	Signature	Signature	Signature

heure de fin de l'interview : :H.....MN

QUESTIONNAIRE N°2 : Individus bénéficiaires

Bonjour Monsieur/Madame,											
Je m'appelle _____ de Nous réalisons une enquête SUR LE PROJET DE RENFORCEMENT DES MECANISMES LOCAUX DE PREVENTION ET DE RESOLUTION DES CONFLITS AU BURUNDI (projet conjoint pbf). Les informations recueillies lors de cette enquête sont strictement CONFIDENTIELLES. Ces informations permettront D'EVALUER LES RESULTATS dudit projet afin de mieux orienter les interventions futures en faveur des communautés											
HEURE DE DEBUT DE L'INTERVIEW :H.....MN											
A.IDENTIFICATION											
A.1	Questionnaire No										
A.2	Nom du Répondant			Ecrire le nom en majuscules							
A.3	Téléphone Mobile numéro										
A.4	Catégorie d'enquête (e)			1 Victimes d'un conflit communautaire (familial ou communautaire) 2 Déplacés 3 Rapatriés 4. Victimes de traumatismes 5. Victimes de la traite 6. Victimes des VSBG 7. Migrants					/_/_/		
A.5	Province d'enquête	à compléter par l'enqueteur	1 Bubanza 2 Bujumbura Mairie 3 Bururi	6 Karuzi 7 Kirundo 8 Makamba	12 Ruyigi 13 Rumonge	/_/_/					

			4 Cankuzo 5 Cibitoke 11 Rutana	9 Muyinga 10 Mwaro	
A.6	Commune de l'enquête	à compléter par l'enquêteur			/ _ / _ /
A.7	Zone de l'enquête	à compléter par l'enquêteur			
A.8	Colline / quartier de l'enquête	à compléter par l'enquêteur			

B. DEMOGRAPHIE (Concerne tous les enquêtés)					
B.1	Sexe	Encercler la réponse	1 masculin	2 féminin	/ _ /
B.2	Quel âge aviez-vous lors de votre dernier anniversaire ?				/ _ / _ /
B.3.	Quel est votre status matrimonial/relationnel aujourd'hui ?	Encercler la réponse	1 marié(e) 2 cohabitation		/ _ /

			3 divorcé 4 séparé(e) 5 veuf/veuve 6 jamais marié(e)	
B.4	Quel est votre status d'occupation aujourd'hui	Encercler la réponse	1 Occupé 2 chomeur 3 en quête du premier emploi 4 Etudiant/élève 5 retraité 6 autre	/___/
B.5	Quelle est votre nationalité ?	Encercler la réponse	1 Burundi 2 Rwanda 3 RDC 4 Tanzanie 5 Kenya 6 autre à préciser	/___/
B.6	Savez-vous lire et écrire ?	Encercler la réponse	1 ni lire ni écrire 2 lire seulement 3 lire et ecrire	/___/
C	INFORMATIONS SUR LE PROJET			
.C1	Avez-vous entendu parler du prjetPBF.....	Encercler la réponse	2. Oui 2. non	/___/

C2	Si oui, Par quelle voie ?	Encercler la réponse	1. Radio 2. Femmes médiatrices 3. Leader communautaire 4. Elu local 5. Ami 6. autre	/___/
C3	Avez-vous entendu parler des agences		1 ONUFEMMES 2. PNUD 3. OIM	/___/ /___/ /___/
C4	Connaissez-vous les partenaires d'exécution dans le projet PBF..		1. RFP 2. AFSC	/___/ /___/
C5	Connaissez-vous les acteurs communautaires		1. Femmes médiatrices 2. Leaders communautaires /Parajuristes 3. Parapsychosociaux 4. Elus	/___/ /___/ /___/

Appréciation des résultats du projet				
D.1	Connaissez-vous le rôle de : femmes médiatrices, parajuristes, des parapsychosociaux	Encercler la réponse	1. Femmes médiatrices 2. Parajuristes 3. Parapsychosociaux 4. Femmes médiatrices et parajuristes 5. Femmes médiatrices et parapsychosociaux 6. parajuristes et parapsychosociaux 7. Tous	/___/
D.2	Si oui, comment apprécier les services rendus ?	Encercler la réponse	1. Moins satisfaisant 2. Satisfaisant 3. Très satisfaisant	/___/
D.3	Quels sont les changements observés dans la communauté	Encercler la réponse	1 Diminution des conflits dans la communauté 2 Diminution des dossiers soumis aux tribunaux 3 Amélioration de la cohabitation 4. Autres à préciser	/___/___/
D.4	Connaissez-vous les femmes médiatrices impliquées dans la résolution des conflits	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/
D.5	Les femmes/jeunes filles peuvent-elles être des actrices de paix et de cohésion sociale	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/
D.6	Avez- vous bénéficié des services d'aide légale ?	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/

Appréciation des résultats du projet				
D.7	Si oui, comment appréciez- vous ces prestations de services d'aide légale ?	Encercler la réponse	1 moins satisfaisantes 2 satisfaisantes 3 très satisfaisante	/___/
D.8	Avez- vous bénéficié des services de prise en charge psychosociale ?	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/
D.9	Si oui, comment appréciez- vous vous ces prestations des services de prise en charge psychosociale ?	Encercler la réponse	1 moins satisfaisantes 2 satisfaisantes 3 tres satisfaisante	/___/
D.10	Comment est la situation d'aujourd'hui comparée à celle d'avant ces prestations ?	Encercler la réponse	1oui, changement négatif 2 non, unchanged 3 oui, changement positif	/___/
D.11	Vous est il arrivé d'avoir besoin d'un service juridique ?	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/
D.12	Avez- vous bénéficié d'un service juridique ?	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/
D.13	Si oui, comment appréciez- vous ce service juridique?	Encercler la réponse	1 moins utiles 2 utile 3 très utile	/___/

Appréciation des résultats du projet				
D.14	Au niveau de la communauté, y a-t-il des fora sous forme de théâtre organisés ?	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/
D.15	Avez-vous déjà participé à ces fora ?	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/
D.16	Si oui, y a-il des leçons morales tirées de ces activités théâtrales?	Encercler la réponse	1 oui 2 non	/___/
D.17	Si oui, les quelles?	Enumerez	1...Attitude à prendre..... 2...Connaissance de la vie sociale..... 3...Comportement face à une situation 4....autres à préciser.....	

ADMINISTRATION			
ENQUETEUR /___/___/	CONTROLEUR /___/	AGENT DE SAISIE /___/	COORDINATEUR
Date D'ACHEVEMENT ___/___/2021 JJ mm AA	Date D'ACHEVEMENT ___/___/2021 JJ mm AA	Date D'ACHEVEMENT ___/___/2021 JJ mm AA	Date D'ACHEVEMENT ___/___/2021 JJ mm AA
Signature	Signature	Signature	Signature

Guide N°1 : Focus group des bénéficiaires (Femmes et Hommes)

Guide pour faciliter les discussions de groupe avec les groupes bénéficiaires (Focus Group) autour des activités du Projet de *renforcement des mecanismes locaux de prevention et de resolution des conflits au burundi (projet conjoint pbf)*?

Chaque focus group peut durer entre 30 min et 1 heure.

Concevoir un format de liste de présence du focus (39 focus sur les 13 provinces)

Comme introduction :

- 1) Présentation de la personne chargée d'animer le focus group ;
- 2) Présentation des objectifs du focus group ;
- 3) Faire un tour de table pour permettre à chaque participant de s'introduire ; quel est votre nom, vers quelle filière de formation vous a-t-on orienté, où travaillez-vous et que faites-vous exactement ?
- 4) Vous considérez-vous comme une femme ou homme bénéficiaire du projet? Pourquoi ?
- 5) Vous est-il arrivé d'être impliqué dans un conflit au niveau communautaire avant d'avoir commencé à bénéficier de ce projet ? Si oui, quel est le changement actuel

Questions clés pour orienter la discussion pendant le focus group :

- 6) Quelles ont été vos expériences positives avec le projet PBF ?
 - Y a-t-il eu des expériences négatives ? Citez-en quelques-unes ?
- 7) Le projet PBF a-t-il répondu à vos attentes ?
- 8) Avez-vous observé des changements dans votre façon de vivre, vos conditions de vie et vos relations avec la société depuis que vous participez au projet ?
 - Des améliorations ou des nouveaux défis ? Expliquez.
- 9) Y a-t-il des services précis qui auraient dû être couverts dans le cadre du projet qui n'étaient pas offerts ? Des services fournis qui n'étaient pas utiles ?
- 10) Pourquoi avez-vous reçu justement ces services plutôt que d'autres ?
- 11) À votre avis, le projet a-t-il pu faire la différence pour vous ? Si oui, comment ?
 - Pouvez-vous donner des exemples relatifs à d'autres anciens camarades à vous qui n'ont pas bénéficié du projet ?
- 12) Vous sentez-vous aujourd'hui préparé pour être un acteur de la paix et de la cohésion sociale dans votre milieu après avoir bénéficié de l'appui du projet ?

Guide N°2 : Entretiens avec des informateurs clés : administrateurs ou CTAS / Chefs de Quartiers/collines

Guide d'entretien approfondi autour des activités de prévention, de résolution des conflits.

	Questions	Réponses
1	Quels sont les principaux types de conflits enregistrés dans votre commune/votre quartier /colline ?	
2	Quel est votre point de vue pour réduire ces conflits dans votre commune/quartier/colline ?	
3	Connaissez-vous le projet de <i>renforcement des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits au Burundi</i> ? Qui en bénéficie ? Quel type d'activités mène-t-il?	
4	Comment avez-vous été impliqué dans les activités du projet ?	
5	Quels types d'appuis apportés à la Commune/Quartier/colline durant ces deux (2) dernières années du projet de la part du PNUD, de l'ONUFEMMES et OIM ?	
6	Pourquoi avez-vous reçu justement ces appuis plutôt que d'autres ?	
7	Dans quelle mesure ces appuis étaient-ils pertinents pour commune/quartier/colline ?	
8	Que pensez-vous de la qualité des appuis du projet <i>Très bon, Bon, de Mauvaise qualité</i> . Pourquoi ?	
9	Que pensez-vous de la disponibilité des appuis du projet <i>Très suffisants, suffisants, insuffisants</i> Pourquoi ?	
10	Êtes-vous satisfaits des appuis offerts par le projet <i>Très satisfaisants, satisfaisants, pas satisfaisants</i> . Pourquoi ?	
11	Que recommanderiez-vous ou suggériez-vous que le projet fasse différemment ?	
12	Sur la base de votre expérience avec d'autres projets, quels sont les autres appuis non apportés par le projet	
13	Depuis que vous recevez l'appui/formation de la part du projet, avez-vous enregistré une évolution (en hausse ou baisse) des cas de conflits communautaires dans votre Commune/Quartier/colline ?	
14	Avez-vous eu des cas de personnes ou familles qui ont décidé d'abandonner les actes de violence, ou autres actes répréhensibles ?	

	Questions	Réponses
15	Est-ce-que le renforcement des capacités des femmes médiatrices/parajuristes/para psychosociales a été utile dans la prévention et la résolution des conflits dans votre Commune/Quartier/colline ? Quel type de renforcement des capacités (quelle formation, appuis matériels par exemple ?)	
16	Pensez-vous que les cas de conflits auraient diminué si vous n'aviez pas reçu d'appui ou de formation ?	
17	Êtes-vous confiant quant à la possibilité de réduire de manière durable les conflits dans votre Commune/Quartier/colline?	
18	Y a-t-il d'autres recommandations ou besoins d'améliorations dans le Projet, dont nous n'avons pas parlé dans cette entrevue, que vous aimeriez partager avec nous ?	

C. Liste des personnes interrogées

Organisation	Nom et prénom	Sexe	Fonction	TEL	E-mail
Ministère de l'Intérieur	Clémentine Bizoza	F	Conseillère au Ministère	79442306	
Ministère de la Justice	Christella Kankindi	F	Responsable du service de l'Aide Légale	71963463	kankindichristella@yahoo.com
	Edouard	M	Directeur du CFPJ		
Ministère en charge du Genre	Jacques Ndiokubwayo	M	Conseiller à la DG en charge du genre		
Point focal du Bailleur (ST-PBF)	Suzanne Kanyange	F	Chargée du S-E au ST-PBF	71214932	Suzanne.kanyange@one.un.org
ONU FEMMES	Jennet KEM	F	Représentante		Jennet.kem@unwomen.org
	Scholastique Ntirampeba	F	Chargée de programme	76900077	Scholastique.ntirampeba@unwomen.org
	Cynthia Kimana	F	Associée au programme	71889000	Cynthia.kimana@unwomen.org
PNUD	Rose Nitunga	F	Chargée de Programme Gouvernance et Etat de Droit	79884482	Rose.nitunga@undp.org
	Patricia Ntahorubuze	F	Chargée de projet	79821594	Patricia.ntahorubuze@undp.org
	Pascal Mukanya	M	Analyste en S-E	71099932	Pascal.mukanya@undp.org
OIM					

Organisation	Nom et prénom	Sexe	Fonction	TEL	E-mail
	Thaddée Nkezabahizi	M	Assistant au programme Santé mentale et Soutien Psychosocial	71234619	tnkezabahizi@iom.int
	Gaella Ndayikeje	F	Project Assistant	79999339	gandayikeje@iom.int
Partenaires de mise œuvre					
4. Réseau Femmes et Paix (RFP)	Marie Kinyabuku	F	Coordinatrice	61412619	
5. ONG AFSC	Moses CHASIEH	M	Country Representative	79258358 68300300	Mchasieh@afsc.org
Province					
Makamba	Samuel Sabiyumva	F	Conseiller socio culturel	69262408	
	Michel Ndiokubwayo	M	Juge au TGI	79370519	
	Chantal Niyomwungere	F	Responsable CDFC	69833086	
	Emmanuel Manariyo	M	Commissaire de police	69122887	
Rutana	Belyne Nahimana	F	Chef de cabinet du Gouverneur	61597382	
	Jacqueline Nzeyimana	F	Conseiller socio culturel	69574705	
	Léandre Nzomwita	M	Commissaire de police	68075933	
	Beatrice Nzeyimana	F	PFP Femme Médiatrice - Adjointe	79982424	
	Raphael Nduwingoma	M	Responsable CDFC	69050853	
	Dieudonné	M	Staff OIM	79874590	
	Paterne Kimararungu	M	Chef Antenne de l'ASBL PPSM	79982250	
Karusi	Josias Nkeshimana	M	Conseiller socio culturel	68132658	
	Roger Nibizi	M	Responsable CDFC	68886707	
	Zénon Manirakiza	M	Président du TGI	69498 264	
	Didace Nkeshimana	M	Président du Tribunal de résidence		
	Eugenie Bancako	F	PFP Femme Médiatrice	79308711	
Gitega	Cyriaque Ndayisenga	M	Avocat du Barreau de Gitega	79742218	
Kirundo	Eric Nduwayezu	M	Chef de cabinet du Gouverneur	62 815 1516	

Organisation	Nom et prénom	Sexe	Fonction	TEL	E-mail
	Jean Baptiste Kwizera	M	Conseiller socio culturel	61 03 1 000	
	Havyarimana Spès Caritas	F	PFP Femme Médiatrice	79 439 936	
	Pierre Claver Barutwanayo	M	Président des Para juristes de la Commune Kirundo	68 862 343	
	Jean Marie Kagoye	M	Président du Tribunal de Grande Instance de Vumbi	69 296 060	
Mairie de Bujumbura	Nathalie Mpanuguhora	F	PFP Femme Médiatrice	77720757	
Muyinga	Pierre Céléstin Mbonihankuye	M	Conseiller socio culturel	61 64 0101	
	Minani Agathe	M	PFP Femme Médiatrice	79923659	
	Déogratias Nshimirimana	M	Président du TGI	61 13 72 74	
Ruyigi	Alphonsine Nahayo	M	Conseiller socio culturel	68 49 61 94	
	Niyibigira Edouard		Procureur	69 04 32 28	
Cankuzo	Akimana Rose	F	PFP Femme Médiatrice	68 358 282	
	Noeline Niyonzima	F	Direction Provinciale de Développement Familial (DPDFS / CDFC)	69 863 904	
	Ernest Nigendako	M	Para psychosocial	69 269 858	

D. Bibliographie

1. Vision Burundi 2025
2. Plan National de Développement du Burundi, Burundi 2018-2027
3. Plan Cadre des Nations unies pour l'Aide au Développement du Burundi, UNDAF 2019-2023
4. Les Objectifs de Développement Durable (ODD)
5. Fonds d'appui à la consolidation de la paix (PBF), Directives sur la demande et l'utilisation de fonds, Avril 2014
6. Descriptif de programme de pays pour le Burundi, CPD 2019-2023
7. Stratégie Nationale de Réintégration socio-économique des personnes sinistrées au Burundi
8. Stratégie Nationale d'aide légale pour le Burundi (2018-2022)
9. Loi No1/03 du 23 janvier 2021 portant complément des dispositions du code de procédure civile relative à la réinstitution du conseil des notables de la colline
10. Plan d'action 2017-2021 de la Politique Nationale Genre (PNG 2012-2025)
11. Plan d'action nationale 2017-2021 pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations unies au Burundi
12. Document de projet Conjoint ONUFEMMES PNUD et OIM « Renforcement des mécanismes locaux de prévention et de résolution des conflits au Burundi »
13. Rapports annuels et semestriels du projet conjoint ONUFEMMES PNUD et OIM
14. Compte rendu du Comité de Pilotage Conjoint (CPC) des projets PBF, mars 2021
15. Rapport de mission de la visite de terrain des membres du CPC
16. Document sur le suivi itératif des bénéficiaires, PNUD, décembre 2020
17. Rapport de la revue annuelle 2020 et planification 2021 du PNUD, Ngozi du 15 au 18 décembre 2020, hôtel les deux plateaux
18. Autres rapports des visites de suivi du projet conjoint
19. Extrait de ROAR 2020 du PNUD
20. Etude sur l'accès à la justice pour tous, réalisée en partenariat avec CORDAID, l'Association des Juristes Catholiques du Burundi (AJCB, en sigle)
21. Rapport de suivi du projet Conjoint, Point focal du Ministère de la Justice, juin 2021
22. Guide de mise en place et de fonctionnement des parajuristes au Burundi, Ministère de la Justice, Avril 2019
23. Document de projet conjoint exécuté par UNFPA/UNESCO/UNICEF « Appui à la Résilience des jeunes face aux conflits sociopolitiques au Burundi ».
24. Document de projet conjoint de UNICEF et UNFPA « Cohésion sociale et prévention de violences au niveau communautaire en utilisant les innovations avec les adolescents et jeunes vivant dans les zones de retour des déplacés ».
25. Document de projet conjoint ONU FEMMES et AFSC intitulé « Connecter le global au local : renforcer le leadership des femmes pour la localisation et la Résolution 1325 (2000) au Comité de sécurité des Nations unies sur « Femmes, Paix et Sécurité ».
26. Rapport de l'évaluation finale du projet exécuté par ONG ACORD « investir dans la jeunesse pour la cohésion sociale et la paix durable au Burundi ». 8 février 2020, Rénovate IRAMBONA, Dr. en Psychologie
27. Rapport de l'évaluation finale du projet "appui à la promotion du dialogue national au Burundi" : cycle 2015-2017 ; novembre 2018, Cheikh FAYE, Consultant International
28. Réseau des femmes médiatrices-Abakanguriramahoro : 5 ans d'initiatives de consolidation de la paix et de la cohésion sociale en collaboration avec l'Administration (2014-2019), Ministère de l'Intérieur, de la Formation Patriotique et du Développement Local et le Bureau de l'ONUFEMMES au Burundi
29. Statuts et acte d'agrément de l'Association sans but lucratif dénommée Association des femmes de paix et de dialogue « AFAPD –Abakanguriramaharo, en sigle)

E. Termes de référence de l'évaluation du projet conjoint « renforcement des mécanismes locaux de résolution des conflits au Burundi » - PBF/BDI/A-16 0011273



Termes de Références Evaluation du projet conjoint PBF – Renforcement des Mécanismes Locaux de Résolution des Conflits au Burundi - PBF/BDI/A-16 00112731

1. Contexte

Depuis Octobre 2018, ONU Femmes, OIM et PNUD ont mis en œuvre un projet conjoint de renforcement des mécanismes locaux de résolution des conflits au Burundi. Ce projet visait principalement à favoriser la résolution des conflits communautaires, qui persistent en dépit de l'existence de mécanismes et d'institutions dédiés à la régulation de la société à tous les niveaux du pays, soit à favoriser la coexistence pacifique et la cohésion sociale au sein des communautés, à travers une approche au travail des acteurs formels et informels qui œuvrent en partenariat avec la communauté pour une résolution des conflits communautaire et inter et intra familial, d'activités de réconciliation et guérison psychosociale, et en renforçant le rôle des femmes médiatrices et des Leaders Communautaires dans la résolution des conflits communautaires.

Ce projet visait également le renforcement des acteurs et autorités politiques en termes de valeurs démocratiques et celui de la participation politique de la femme, dans le but d'anticiper et de prévenir les conflits pouvant surgir au niveau communautaire suite aux échéances électorales de 2020. Les activités qui ont été mises en œuvre dans le cadre de ce projet visaient donc à renforcer la coopération entre les mécanismes locaux de résolution des conflits existants, et de les allier au renforcement des capacités des acteurs formels en matière de résolution de conflits et de réconciliation, ainsi que des acteurs et autorités politiques.

Le projet a interagi avec les institutions suivantes : Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique le Ministère de la Justice, le Ministère de la Solidarité Nationale, des Affaires Sociales, des Droits de la Personne Humaine et du Genre ; les ONG DUSHIREHAMWE, APFB, les deux Barreaux du Burundi (Gitega et Bujumbura), , Forum National des Femmes, etc.

Le projet a ambitionné les résultats suivants :

- ☞ **Résultat 1** : Les membres des communautés dont les femmes et filles médiatrices, les déplacées, les retournés, les migrants, les victimes potentielles de la traite et des VSGBV contribuent à la prévention et la résolution des conflits.
- ☞ **Résultat 2** : La population accède aux services d'aide légale et de prise en charge psychosociale
- ☞ **Résultats 3** : Les communautés interagissent harmonieusement avec les institutions afin de résoudre et prévenir les conflits et promouvoir la réconciliation, la cohésion sociale et la sécurité communautaire.

2. Portée et Objectifs de l'évaluation

Cette évaluation vise à examiner le niveau d'atteinte des résultats de consolidation de la paix du projet. L'évaluation aura à examiner le processus de mise en œuvre du projet et les résultats de la consolidation de la paix, en s'appuyant sur le cadre de résultats du projet ainsi que sur d'autres données de suivi collectées sur les produits et les résultats du projet ainsi que sur le contexte.

Elle analysera la pertinence, l'efficacité, l'efficience et l'impact des actions menées au regard des objectifs visés et par rapport à la durabilité des résultats. En outre, l'évaluation devra relever et apprécier le niveau de progrès dans le développement des capacités nationales de gestion des processus de prévention et de résolution des conflits, tout en donnant des indications aux partenaires du projet sur les besoins et priorités pour une assistance future.

Elle devra contribuer à améliorer les programmations futures des trois agences dans le domaine résolution des conflits et de consolidation de la paix. Cette évaluation permettra ainsi de tirer des leçons pour accompagner au mieux les partenaires de mise en œuvre et assurer la pérennisation des acquis du projet. C'est pourquoi un atelier de pré-évaluation est prévu, réunissant plus de cent bénéficiaires et partenaires au projet conjoint. L'atelier visait à inventorier le bilan du projet conjoint, les défis et aussi de mettre en place une stratégie de pérennisation des acquis.

L'évaluation devra vérifier les critères spécifiques pour les évaluations des projets PBF (cohérence, sensibilité aux conflits, catalytique, sensibilité au temps, tolérance aux risques et innovation). L'évaluation devra répondre aux thématiques suivantes réparties en catégories d'analyse : la pertinence ; l'efficacité ; l'efficience ; la durabilité, l'appropriation nationale et la pérennisation des acquis les thèmes transversaux ; les leçons apprises et les recommandations.

Analyse de la pertinence du projet

- Le projet était-il pertinent pour aborder les facteurs de conflit et les facteurs de paix identifiés dans une analyse de conflit ?
- Le projet était-il approprié et stratégique par rapport aux principaux objectifs et défis de consolidation de la paix dans le pays au moment de la conception du projet PBF ? La pertinence s'est-elle maintenue tout au long de la mise en œuvre ?
- Le projet était-il pertinent pour le mandat de consolidation de la paix des Nations Unies et les ODD, en particulier l'ODD 16 ?
- Le projet était-il adapté aux besoins et aux priorités des groupes cibles / bénéficiaires ? Ont-ils été consultés lors de la conception et de la mise en œuvre du projet ?

Analyse de l'efficacité du projet

- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il atteint ses objectifs prévus et contribué à la vision stratégique du projet ?
- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il substantiellement intégré le genre et soutenu une consolidation de la paix sensible au genre ?
- Dans quelle mesure la stratégie de ciblage du projet était-elle appropriée et claire en termes de ciblage géographique et de bénéficiaires ?
- Le système de suivi du projet capturait-il de manière adéquate les données sur les résultats de la consolidation de la paix à un niveau de résultat approprié ?
- Les risques ont-ils été bien évalués et les mesures de mitigation ont été mises en place ?

Analyse de l'efficience du projet

- Quelle a été l'efficacité de la dotation globale, de la planification et de la coordination au sein du projet (y compris entre les agences ou l'organisation récipiendaire d'exécution et avec les parties prenantes) ?
- Les fonds et activités du projet ont-ils été fournis en temps opportun ?

- Dans quelle mesure l'approche de mise en œuvre du projet a-t-elle été efficace et réussie, y compris les achats, le nombre de partenaires de mise en œuvre et d'autres activités ?
- Comment le projet a consommé les ressources mises en œuvre ? Les ressources (humaines, matérielles et financières) requises au niveau du OIM, ONU Femmes et PNUD, ont été bien anticipées, mobilisées dans les délais suffisants et utilisées de manière appropriée pour atteindre les objectifs attendus ? (Est-ce que les fonds ont été utilisés et de façon rationnelle ?)
- Dans quelle mesure le projet a-t-il substantiellement intégré le genre et soutenu une consolidation de la paix sensible au genre ?

Analyse de la durabilité, de l'appropriation nationale et de la pérennisation des acquis

- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il contribué aux résultats stratégiques plus larges identifiés dans les plans stratégiques, les agendas législatifs et les politiques nationaux ?
- La conception de l'intervention comprenait-elle une stratégie de durabilité et de sortie appropriée (y compris la promotion de l'appropriation nationale / locale, l'utilisation des capacités nationales, etc.) pour soutenir des changements positifs dans la consolidation de la paix après la fin du projet ?
- Quelle est la force de l'engagement du gouvernement et des autres parties prenantes à maintenir les résultats de l'appui du PBF et des initiatives continues, en particulier la participation des femmes aux processus de prise de décision, soutenus dans le cadre du projet PBF ?
- Comment le projet a-t-il amélioré et contribué au développement des capacités nationales afin d'assurer l'adéquation des efforts et des avantages ?

Analyse de la cohérence :

- Dans quelle mesure le projet PBF a-t-il complété le travail entre différentes entités, en particulier avec d'autres acteurs des Nations Unies ?
- Comment les parties prenantes ont-elles été impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet ?

Analyse de la sensibilité aux conflits :

- Le projet avait-il une approche explicite de la sensibilité aux conflits ?
- Les capacités internes des agences récipiendaires (RUNO) étaient-elles suffisantes pour assurer une approche continue sensible aux conflits ?
- Le projet était-il responsable de tout impact négatif involontaire ?
- Un processus continu de suivi du contexte et un système de suivi permettant de suivre les impacts imprévus ont-ils été mis en place ?

Examen de l'aspect catalytique :

- Le projet a-t-il été un catalyseur financier et / ou programmatique ?
- Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour attirer d'autres sources de financement de consolidation de la paix et / ou a-t-il contribué à créer des plateformes plus larges pour la consolidation de la paix ?

Examen de la sensibilité au temps :

- Le projet était-il opportun pour résoudre un facteur de conflit ou tirer parti d'une fenêtre d'opportunité spécifique ?
- Le financement du PBF a-t-il été utilisé pour tirer parti des fenêtres d'opportunité politique de l'engagement

Analyse de la tolérance aux risques et innovations :

- Les risques étaient-ils correctement suivis et atténués ?
- Dans quelle mesure l'approche du projet était-elle nouvelle ou innovante ? Peut-on tirer des leçons pour éclairer des approches similaires ailleurs ?

Analyse des thèmes transversaux

Outre l'appropriation nationale et le renforcement des capacités, l'évaluation prendra en compte la question transversale de l'équilibre de genre dans l'analyse des résultats obtenus. L'évaluation s'intéressera notamment au ratio hommes/femmes/jeunes ayant bénéficié des actions phares et des résultats du projet ou pouvant en bénéficier à l'avenir. Dans tout le travail mené, les évaluateurs devront assurer la prise en compte de la dimension « Leave no One Behind » de manière générale (prise en compte des jeunes, personnes vulnérables, rapatriés, personnes vivant avec handicap, etc.)

3. Méthodologie

L'évaluation finale sera conduite par deux consultants nationaux professionnels dont un team leader. Le team leader sera chargé de coordonner le travail. Le travail de l'équipe des consultants sera supervisé par ONU Femmes. Les consultant(e)s devront présenter une méthodologie détaillée pour la conduite de l'étude en mettant en considération la sensibilité du sujet et le contexte. Les consultants développeront des outils appropriés et proposeront aussi une méthodologie appropriée d'échantillonnage et taille statistiquement valide et économique. La taille de l'échantillon et les outils proposés seront discutés et devront faire objet d'une approbation par l'équipe du projet et du ST PBF avant l'enquête. L'évaluation commencera par un atelier de pré-évaluation organisé par les 3 agences participantes. Il est prévu que les consultants de l'évaluation participent à cet atelier qui leur permettra de s'approprier du projet, du contexte de sa mise en œuvre. Il permettra aussi de faciliter le travail de terrain des consultants avec les contacts et du mapping des résultats. Les deux consultants seront tenus également d'organiser 2 ateliers restreints, un à l'endroit des Agences au projet conjoints, et un autre étendu aux secteurs gouvernementaux concernés. Un atelier de restitution sera aussi organisée à échelle nationale.

Plus spécifiquement :

- L'évaluation utilisera une approche participative incluant un atelier de pré-évaluation partenaires/bénéficiaires
- Une approche méthodologique solide pour la collecte et l'analyse des données,
- Etablira clairement le rôle spécifique que chacune des différentes approches méthodologiques joue pour aider à répondre à chacune des questions d'évaluation
- Les méthodologies de collecte de données peuvent inclure, mais ne se limitent pas nécessairement à :
 - Une revue documentaire des documents clés
 - Entretiens avec les informateurs clés
 - *Les évaluateurs devraient assurer la participation des hommes et des femmes en tenant compte de leurs âges (% H-F).*

4. Livrables

L'équipe d'évaluation produira les rapports suivants qui seront élaborés en français.

Rapport de démarrage : Ce rapport est très important car il permet d'avoir une compréhension commune du travail qui est attendu des consultants y compris la méthodologie et les rôles des parties prenantes. **15 jours ouvrables** sont alloués pour la préparation et validation de ce rapport.

- Le rapport de démarrage devra être validé par ONU Femmes, PNUD et OIM ainsi que le ST-PBF et le ministère de l'Intérieur, dans sa qualité de coordonnateur du projet.

Quelques éléments qui doivent figurer dans ce rapport :

- Approche et méthodologie globales
- Résultats de l'atelier de pré-évaluation

- Outils et mécanismes de collecte de données
- Liste proposée des personnes à interroger
- Un plan de travail et un calendrier réaliste et approprié.

Rapport d'évaluation finale

1. Elaboration du rapport Final
2. Partage du rapport aux agences (ONU Femmes, PNUD et OIM) pour commentaires y compris le Secrétariat du PBF
3. Atelier de présentation et validation du rapport par les parties prenantes
4. Soumission formelle du rapport final à l'ONU Femmes et au Secrétariat du PBF par courriel avec le rapport en fichier attaché qui l'envoie à son tour au Bureau d'Appui à la consolidation de la paix (PBSO) à New York.

Livrables	Période
L'atelier de pré-évaluation	07-11 Juin 2021
Le rapport de démarrage final valide	11 juin 2021
La collecte des données sur le terrain	14 au 30 juin
Draft de du rapport d'Evaluation Final	14 juillet
Atelier de présentation du rapport final	19 juillet
Soumission du rapport final validé	23 juillet 2021

5. Calendrier

La durée de la consultance est de 45 jours ouvrable⁷ dans une période de 3 mois répartis comme suit. Un calendrier de travail du processus d'évaluation finale du projet qui respecte les délais des livrables est attendu avec le rapport de démarrage.

6. Qualifications et expériences requises des consultants

- Un Diplôme universitaire (Bac +4) en sciences sociales ou équivalent, une expérience pertinente en transformation des conflits et consolidation de la paix, en genre et droits humains ;
- Une expérience d'au moins 5ans dans la réalisation d'évaluation de projets/programmes de consolidation de la paix;
- Une expérience d'au moins 4 ans de travail avec les communautés et les ONG locales et/ou internationales sur la prévention des conflits et consolidation de la paix, le dialogue social et l'équité genre ;
- Une expérience dans la conception et l'utilisation de méthodes participatives pour la collecte des données ;

⁷ Selon les exigences du PBF, la période donnée au consultant doit être comprise entre 35 jours et 40 jours ouvrables dans une période de 3 mois

- Une expérience de travail avec les autorités locales et les organisations des jeunes hommes et femmes ;
- Connaissances des approches basées sur les droits de l'homme et la maîtrise du DO NO HARM ;
- Une expérience dans l'évaluation et/ou la gestion de projets financés par le Fonds UNPBF constitue un atout.
- Une expérience dans l'évaluation et/ou la gestion de projets aux affaires innovantes est un atout. - La connaissance de la zone du projet constitue un avantage.
- Une maîtrise parfaite de la langue française est indispensable.

7. DOCUMENTS A INCLURE LORS DE LA SOUMISSION

Les dossiers de candidatures doivent être composés comme suit :

Offre technique

- Une note explicative sur la compréhension de la mission ;
- Une présentation de l'approche méthodologique et de l'organisation envisagée de la mission ;
- Un chronogramme détaillé de la mission ;
- CV et formulaire P11 des Nations Unies, y compris les noms et contacts de trois personnes de référence.

Offre financière

L'offre financière devra spécifier le montant forfaitaire total ainsi que l'échéancier des paiements en fonction des livrables mesurables (qualitatifs et quantitatifs) – paiement en tranches ou après accomplissement du travail.

Pour faciliter la comparaison des offres financières, l'offre devra mentionner le détail du montant forfaitaire global (frais de voyage, per-diem, jours de travail, etc.)

Exemple de présentation de l'offre Financière

Désignations	Taux	Nombre/qté	Montant
Honoraires			
Perdiem s'il y a (suivant le chronogramme)			
Frais de déplacement en ville et s'il y a les frais de transport sur les sites			
Frais de communication			
Autre frais s'il y a (à préciser)			

Les consultants seront évalués individuellement.

Le contrat sera attribué au consultant :

1. Dont l'offre est jugée techniquement valable (répond aux TDR) et
2. Ayant obtenu le nombre de points le plus élevé (cumul des notes technique et financière)
 - Note technique : 70%
 - Note financière : 30%

Seuls les candidats ayant obtenu au moins 70 points à l'issue de l'évaluation technique seront pris en compte pour l'évaluation financière.

N.B. : tout dossier incomplet sera rejeté.

8. Déclaration d'éthique

L'équipe d'évaluation sera tenue de respecter les normes éthiques les plus strictes et devra signer un code de conduite dès l'acceptation de la mission. Cette évaluation sera menée conformément aux principes énoncés dans les "Directives éthiques pour l'évaluation" de l'UNEG. Les évaluateurs doivent protéger les droits et la confidentialité des fournisseurs d'informations, des personnes interrogées et des parties prenantes par des mesures visant à garantir le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte de données et la communication des données. Les évaluateurs doivent également assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et des protocoles visant à garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est prévu. Le consentement explicite et éclairé des parties prenantes doit être donné pour l'utilisation en dehors de l'évaluation des informations, des connaissances et des données recueillies au cours du processus d'évaluation.

8. ÉVALUATION

L'évaluation des offres se fera sur la base de la grille d'évaluation technique suivante :

Critères	Note maximum	Consultants				
		1	2	3	4	5
Consultant National (Lead)						
Approche méthodologique, plan de travail et chronogramme (50 points)						
La méthodologie développée et les modalités de mise en œuvre sont clairement énoncées et conformes aux orientations des TDR	20					
Les activités proposées sont cohérentes et répondent aux objectifs de la mission	10					
Les produits à livrer aux différentes étapes du processus sont compris et spécifiés	10					
L'échéancier de réalisation des activités de la mission est réaliste	10					
Qualifications et expérience du Consultant (50 points)						
Diplôme de troisième cycle Bac+5 en sciences politiques, sciences sociales, management de projets ou dans une discipline connexe des sciences humaines	10					
Au moins quinze (15) ans d'expérience dans le domaine de la prévention des conflits avec une connaissance approfondie dans le renforcement des capacités des mécanismes /institutions/organisations au niveau communautaire, attestée par un minimum de cinq (05) ans d'expérience pertinente dans le domaine de la paix et de la sécurité ;	10					
Une expérience dans l'élaboration, la mise en œuvre et ou l'évaluation de projets/programmes de développement/ou de budgets.	15					
Une bonne connaissance des évolutions socio-politique dans les pays Sahéliens	10					
Familiarité avec le Système des Nations Unies.	05					
TOTAL	100					
Critères	Note maximum	Consultants				
		1	2	3	4	5
Consultant National						
Approche méthodologique, plan de travail et chronogramme (50 points)						
La méthodologie développée et les modalités de mise en œuvre sont clairement énoncées et conformes aux orientations des TDR	20					

Les activités proposées sont cohérentes et répondent aux objectifs de la mission	10					
Les produits à livrer aux différentes étapes du processus sont correctement décrits compris et spécifiés	10					
L'échéancier de réalisation des activités de la mission est réaliste et réalisable	10					
Qualifications et expérience du Consultant (50 points)						
Diplôme de troisième cycle Bac+5 en sciences politiques, sciences sociales, management des projets ou dans une discipline connexe des sciences humaines	10					
Dix (10) ans d'expérience professionnelle dans la collecte et traitement des données dont au moins sept (03) ans dans la thématique de prévention des conflits, de la consolidation de la paix et la sécurité ;	10					
Une connaissance avérée de la dynamique de prévention des conflits, de consolidation de la paix et attestée par des activités en lien avec les thématiques précitées	15					
Avoir réalisé au moins quatre (04) évaluations de projets dont au moins 1 dans le domaine de la gestion des conflits, des questions de stabilité et de paix	15					
TOTAL	100					